

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque.

Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE	VOIE AERIENNE
Six mois	Un an	Six mois
an Sénégal et autres Etats de la CEDEAO	15.000f	31.000f.
Etranger : France, Zaire R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie.		20.000f. 40.000f
Etranger : Autres Pays		23.000f 46.000f
Prix du numéro..... Année courante 600 f		Année ant. 700f.
Par la poste : Majoration de 130 f par numéro		
Journal légalisé 900 f		Par la poste

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 1.000 francs

Chaque annonce répétée Moitié prix

(Il n'est jamais exempté moins de 10.000 francs pour les annonces).

Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520790 630/81

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

LOI

2011

13 décembre . Loi n° 2011-20 portant loi de finances* l'année 2012 56

P A R T I E O F F I C I E L L E

LOI

EXPOSÉ GÉNÉRAL DES MOTIFS

Le projet de loi de finances pour l'année 2012 s'inscrit dans la perspective de poursuivre l'oeuvre de construction d'une économie émergente c'est-à-dire véritablement prospère. Les préalables pour un développement harmonieux du pays doivent être mis en oeuvre conformément aux orientations du Document de Politique Economique et Sociale (DPES). Dans cette vision, et en dépit de nombreuses contraintes externes et internes, le projet de budget 2012 se veut être réaliste. Il est ainsi marqué par la poursuite des efforts importants consentis par le Gouvernement en vue de satisfaire la demande sociale, de résoudre les difficultés dans le secteur de l'électricité et de moderniser les infrastructures dans un contexte où les perspectives macroéconomiques tablent sur un taux de croissance du PIB réel de 4,4% contre 4% en 2011. Ce taux devrait être tiré par le dynamisme des secteurs primaire, secondaire et tertiaire, grâce à l'amélioration de la fourniture d'électricité à la faveur du " Plan TAKKAL " mis en oeuvre depuis le deuxième trimestre de 2011 et du Programme " GOANA ". En outre, un regain d'activité devra résulter de la mise en oeuvre du Document de Politique Economique et Sociale (DPES) d'une part et d'autre part de la réalisation d'investissements structurants dont, la poursuite des travaux de l'autoroute à péage, de l'Aéroport International Blaise Diagne ainsi que de l'exécution des projets retenus dans le Millenium Challenge Account (MCA). Le Sénégal va également bénéficier des effets des réformes fiscales, grâce, notamment aux mesures prises pour la rationalisation des dépenses fiscales, la réforme foncière, ainsi que la modernisation des procédures fiscales et une plus grande maîtrise de l'assiette. Notre pays pourrait, par ailleurs, profiter du redressement de l'activité économique mondiale pour laquelle un regain de croissance est attendu en 2012 (+4,3% contre 4,2% en 2011). Toutefois, des risques persistent à travers les problèmes des dettes publiques en Europe et aux Etats-Unis ainsi que les tensions sociopolitiques dans le monde arabe.

En 2012, la mise en oeuvre de l'instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE) continuera de poursuivre entre autres objectifs :

- la stabilité macroéconomique soutenue par une politique budgétaire saine avec une amélioration de la qualité des dépenses en vue de mieux soutenir la croissance et de lutter plus efficacement contre la pauvreté;
- l'accroissement des recettes publiques pour couvrir davantage, dans le budget, les dépenses prioritaires ;
- la consolidation des progrès enregistrés dans la gestion des finances publiques en renforçant la crédibilité et l'exécution budgétaire tout en évitant l'accumulation d'arriérés de paiement ;
- la poursuite des réformes structurelles pour améliorer le climat des affaires.

Au total, la loi de finances 2012 sera marquée notamment par :

- la mise en oeuvre effective du Document de Politique Economique et Sociale (2011-2015) qui constitue le socle de la politique nationale de développement économique et social et le cadre de mise en oeuvre des actions arrêtées pour la réalisation des objectifs du Millénaire ;

- le maintien du cap pour la stratégie de croissance accélérée ;

- la prise en charge des dépenses d'Education pour 43% du budget de fonctionnement hors Dette Publique avec notamment la couverture des salaires des corps émergents et des bourses, mais également des dépenses de santé pour 10,1% ;

- la prise en charge des frais d'organisation des élections présidentielles, législatives et sénatoriales, de la participation à la Coupe d'Afrique des Nations de football (CAN), aux jeux olympiques et de l'application du décret relatif au paiement d'émoluments des Chefs de Village. Les principales hypothèses macroéconomiques liées à ce choix stratégique pour le compte de 2012, visent à atteindre : - 1. un taux de croissance de 4,4% contre 4% en 2011 - 2. un taux d'inflation de 2,7% en dessous de la norme communautaire de 3% ; - 3. un taux de pression fiscale de 19,5% ; - 4. un taux d'investissement public d'environ 11,5% du PIB.

Sur la base des orientations et prévisions ci-dessus analysées, les ressources et les charges du projet de loi de finances 2012 se présentent comme suit :

I. LES RESSOURCES

Les ressources totales de la loi de finances initiale (hors emprunts pour financement du déficit de 45,5 milliards) pour l'année 2012 sont arrêtées à 2 299,286 milliards F CFA contre 2 284,686 milliards F CFA dans la loi de finances Rectificative 2011 soit une hausse de 14,600 milliards F CFA en valeur absolue ou 0,64% en valeur relative. Ce montant comprend : les ressources du budget général projetées à 2 221, 370 milliards F CFA contre 2 210,770 milliards F CFA pour les prévisions de la LFR de 2011 soit une hausse de 10,600 milliards F CFA en valeur absolue, 0,48% en valeur relative. A cela, viennent s'ajouter les recettes des comptes spéciaux du Trésor fixées à 77,916 milliards FCFA contre 73,916 milliards en 2011 d'où une progression de 4 milliards en valeur absolue et 5,41% en valeur relative. Les ressources du projet de loi de finances initiale de 2012 se décomposent comme suit :

" Recettes fiscales	1 417 milliards
" Recettes non fiscales	98 milliards
" Recettes exceptionnelles	60 milliards
" Remboursements de prêts et avances	3 milliards
" Dons, Legs et Emprunts	323 milliards
" Dons programmes	19 milliards
" Emprunts hors financement déficit	301,370 milliards
" Emprunts y comp.financement déficit	346,870 milliards
" Recettes des comptes spéci du trésor	77,916 milliards

A. LES RECETTES FISCALES

Elles sont arrêtées à 1 417 milliards dans la loi de Finances initiale 2012 contre 1 318,2 milliards pour la loi de Finances rectificative 2011, soit une hausse de 98,8 milliards en valeur absolue et de 7,50% en valeur relative. Les principaux postes de recettes fiscales s'établissent comme suit :

" Impôts directs : 400,1 milliards en 2012 contre 369,2 milliards en 2011 soit une progression de 30,9 milliards en valeur absolue ou 8,37% en valeur relative ;

" Impôts indirects : 1 016,9 milliards contre 949 milliards en 2011 soit 67,9 milliards en valeur absolue et 7,15% en valeur relative ; ils sont composés de : impôts et taxes sur biens et services 733,7 milliards, droits et taxes à l'importation : 204 milliards ; droits d'enregistrement et de timbre 33,1 milliards et autres recettes fiscales 46,1 milliards :

Fonds de sécurisation des importations de pétrole (FSIPP) 36,1 milliards ; Contribution spéciale sur les produits des mines et carrières (CMSC) 10 milliards.

B. LES RECETTES NON FISCALES

Elles s'élèvent à 98 milliards dans la loi de Finances initiale 2012 contre 44,800 milliards dans la loi de Finances rectificative 2011. Soit une hausse de 53,200 milliards en valeur absolue et 118,75% en valeur relative essentiellement due à l'instauration de la taxe sur les communications téléphoniques internationales entrant au Sénégal estimée à 50 milliards (cf décret° 2011-1271 du 24 août 2011 abrogeant et remplaçant le décret n°2010-632 du 28 mai 2010).

C. DONS PROGRAMMES

Ils sont estimés à 19 milliards dans la loi de Finances initiale 2012 contre 37,300 milliards dans la loi de Finances rectificative 2011 soit une baisse de 18,3 milliards et -49,06% due surtout à la non reconduction de l'appui budgétaire du Royaume des Pays Bas.

D. LES RECETTES EXCEPTIONNELLES

Essentiellement composées des ressources PPTE-IADM, elles connaissent une baisse de 2 milliards, soit-3,23%, étant projetées dans la loi de finances 2012 à 60 milliards contre 62 milliards dans la LFR 2011 ;

E- EMPRUNTS

Ils sont projetés, hors financement du déficit, à 301,370 milliards contre 464,47 milliard, soit une baisse de 163,100 milliards ou 35,12%. Si l'on inclut l'emprunt de 45,500 milliards prévu pour combler le déficit, elles les emprunts se situeraient à 346,870 milliards soit une importante baisse de 164,810 milliards, -32,12% en valeur relative. Autres emprunts : - emprunts programme : il s'agit des emprunts contractés auprès d'institutions financières internationales. Projétés à 25 milliards, les emprunts programmes connaissent une baisse de 9 milliards en valeur absolue soit 26,47 % en valeur relative en glissement annuel. - émissions de bons du trésor à plus d'un an : (115 milliards) on constate une progression de 71,120 milliards soit 162,08% ;

- les autres emprunts sont prévus à 206,870 milliards contre 425,6 milliards en 2011 ; ils connaissent une baisse de 218,730 milliards et 51,39% en valeur relative. Cette baisse est surtout due aux emprunts auprès des organismes privés extérieurs prévus pour 23,350 milliards en 2012 contre 204 milliards dans la loi de finances rectificative 2011. S'agissant des emprunts obligataires (138,020 milliards), ils ont connu une progression supérieure à 100 % avec 70,42 milliards en glissement annuel, cette augmentation est destinée à la prise en charge du financement d'infrastructures routières; quant aux emprunts auprès des institutions financières ou du système bancaire interne (45,500 milliards) prévus pour financer le déficit , ils enregistrent un recul de 1,7 milliards, soit -3,6 % par rapport à la loi de finances rectificative 2011.

F. LES RESSOURCES EXTERIEURES

Évaluées à 323 milliards en 2012 contre 281 milliards en 2011 soit une progression notable de 42 milliards ou 14,95% en valeur relative, les ressources extérieures sont ainsi réparties : DONS PROJETS ET LEGS : Il s'agit de subventions allouées par les partenaires au développement à l'Etat pour financer des projets d'investissement. Pour la gestion 2012, ils sont prévus pour un montant de 126,800 milliards contre 125 milliard en 2011; ils connaissent une légère progression de 1,8 milliards (1,4%). EMPRUNTS PROJETS : Ce sont des prêts accordés à l'Etat pour financer des projets. Ils sont projetés à un montant de 196,200 milliards soit une augmentation notable de 40,2 milliards (environ 15%).

II. LES CHARGES

Les charges totales de la loi de finances initiale pour l'année 2012 sont arrêtées à 2 344,786 milliards contre 2 331,895 milliards dans la loi de finances Rectificative 2011 soit une hausse de 12,890 milliards en valeur absolue ou 0,55% en valeur relative. Ce montant comprend :

- les charges du budget général projetées à 2 266, 870 milliards F CFA contre 2 257,980 milliards pour les prévisions de la LFR de 2011 soit une hausse de 8,890 milliards en valeur absolue, 0,39% en valeur relative ;

- les charges des Comptes Spéciaux du Trésor arrêtées à la somme de 77,916 milliards F CFA contre 73,916 milliards dans la loi finances rectificative de 2011 en augmentation de 4 milliards F CFA représentant une hausse en valeur relative de 5,41% .

A BUDGET GENERAL

Les charges du budget général sont réparties entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Les charges totales sont estimées à 2 266,9 milliards F CFA en 2012 contre 2 257,9 milliards programmés en 2011, soit une augmentation de 9 milliards (+0,4%). Cette hausse est tirée principalement par les dépenses d'investissement sur ressources extérieures, les dépenses de personnel et les autres dépenses courantes. Par contre les dépenses d'investissement sur ressources internes ont connu une baisse en glissement annuel. A-1. Les dépenses ordinaires Les dépenses ordinaires sont projetées à 1 435,9 milliards F CFA dont 347,9 milliards F CFA de dette publique, 443,5 milliards F CFA de dépenses de personnel et les autres dépenses courantes estimées à 644,5 milliards F CFA (dont 12 milliards de PPTE/IADM). Elles sont en hausse de 33,1 milliards F CFA en valeur absolue et 2,36% en valeur relative par rapport à la loi de finances rectificative de 2011. Cette augmentation concerne les dépenses de personnel pour 27,5 milliards FCFA et les " autres dépenses courantes " pour 16,3 milliards FCFA. S'agissant de la dette publique, elle a connu une baisse de 10,7 milliards FCFA par rapport à la loi de finances rectificative de 2011. A-1-1. La dette publique : Elle est projetée à 347,88 milliards F CFA contre 358,6 milliards F CFA dans la loi finances rectificative de 2011, soit une baisse en valeur absolue de 10,72 milliards F CFA et 2,99% en valeur relative. Le service de la dette publique extérieure représente 11,02% des recettes budgétaires et 13,69% des exportations de biens et services contre des plafonds respectifs de 30% et 20% retenus dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette publique. Les intérêts sur la dette publique sont projetés à 110,44 milliards dont 56,32 milliards au titre de la dette extérieure et 54,12 milliards pour celle intérieure. Les intérêts sur la dette publique extérieure baissent de 10,38 milliards F CFA (-15,56%) comparativement à l'année 2011 tandis que ceux de la dette intérieure progressent de 9,63 milliards F CFA (21,65%) par rapport l'année précédente. A-1-2. Les dépenses de personnel : Elles sont projetées à 443,5 milliards F CFA contre 416 milliards F CFA en 2011, soit une hausse de 27,5 milliards F CFA en valeur absolue et une variation relative de 6,61%.

Cette hausse intègre la majoration pour la prise en charge des glissements annuels pour avancement, de la revalorisation du point indiciaire, les recrutements des agents relevant des corps émergents du secteur de l'éducation ayant obtenus leurs diplômes professionnels, la mise à jour des diverses indemnités servies et enfin, la revalorisation des salaires et indemnités de certaines catégories de fonctionnaires. Toutefois, le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales devrait ressortir à 31,19%, soit en dessous du plafond communautaire fixé à 35%. A-1-3. Les autres dépenses courantes Elles sont projetées à 644,5 milliards F CFA (dont 12 de PPTE/IADM) contre 628,19 milliards F CFA dans la loi de finances rectificative de 2011, soit une hausse de 16,3 milliards F CFA en valeur absolue et de 2,59% en valeur relative. En sus des montants correspondant aux services votés réévalués notifiés aux institutions et ministères, il a été procédé à des dotations au titre de mesures nouvelles, notamment pour :

o 46 milliards F CFA pour porter la dotation du Fonds de Soutien à l'Energie (FSE) à 61 milliards FCFA conformément aux engagements pris dans le cadre du programme de soutien de l'ISPE.

o 16,7 milliards FCFA pour le complément des dépenses des élections afin de les porter à un montant de 22,558 milliards FCFA pour les deux gestions;

o 7,5 milliards FCFA pour les institutions ;

o 2,045 milliards FCFA pour le Ministère des Forces Armées ;

o 1,8 milliard FCFA pour les compétitions internationales pour les porter à hauteur de 2,95 milliards FCFA.

o 539,7 millions FCFA pour le Ministère de la Justice en vue du renforcement des sessions d'assises et de l'amélioration des conditions de vie des détenus.

Enfin, suite à l'adoption du décret relatif aux émoluments des chefs de village, estimés à 8 milliards il a été procédé à une réduction de 6% de certaines lignes de crédits pour la couverture budgétaire de cette contrainte.

A-2 Les dépenses en capital Le montant total des ressources affectées à l'investissement dans la Loi de Finances 2012 s'élève à 830,99 milliards de FCFA réparti comme suit :

" 507,99 milliards de FCFA pour les dépenses en capital sur ressources internes (crédits de paiement), soit 61% des investissements publics ;

" 323 milliards de FCFA pour les dépenses en capital sur ressources extérieures, soit 39% des investissements publics.

L'enveloppe globale des investissements publics est passée de 798,7 milliards de FCFA en 2011 à 830,99 milliards de FCFA en 2012, soit une hausse de 32,29 milliards de FCFA en valeur absolue et de 4% en valeur relative. Cette augmentation du budget d'investissement 2012 s'explique par l'accroissement du financement extérieur pour accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre du plan d'urgence pour le secteur de l'électricité dénommé Plan Takkal. Les crédits d'investissements 2012 contribuent à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) pour un montant de 581,73 milliards FCFA répartis comme suit :

OMD	Montant en FCFA	%
1.réduire l'extrême pauvreté et la faim	400 347 500 000	68,8%
2.assurer l'éducation primaire pour tous	13 894 000 000	2,4%
3.promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes	1 745 000 000	0,3%
4.réduire la mortalité infantile	7 816 000 000	1,3%
5.améliorer la santé maternelle	15 910 000 000	2,7%
6.combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies	12 969 000 000	2,2%
7.assurer un environnement humain durable	112 679 000 000	19,4%
8.mettre en place un partenariat mondial pour le développement	16 369 000 000	2,8%
TOTAL GENERAL	581 729 500 000	100%

En outre, le budget d'investissement 2012 concourt à la réalisation du Plan d'Actions Prioritaires du Document de Politique Economique et Sociale (DPES) pour un montant de 731,27 milliards FCFA, soit 88%. Le reste du budget d'investissement 2012, d'un montant de 99,72 milliards FCFA, soit 12% est constitué notamment des dépenses de souveraineté nationale (défense nationale, affaires étrangères, etc), d'impôts et taxes sur les marchés publics financés sur ressources extérieures, de participations financières de l'Etat aux organisations sous-régionales, régionales et internationales, d'indemnités d'expropriation et de préemption et de bâtiments et équipements administratifs pour l'amélioration des conditions de travail des services de l'administration.

Ainsi l'allocation du budget d'investissement 2012 s'est totalement inscrite dans l'opérationnalisation du DPES à travers les trois (3) axes stratégiques ci-après :

AXES STRATEGIQUES	Montant en FCFA	%
Création d'opportunités économiques et de richesses pour la promotion d'emplois productifs et la transformation structurelle de l'économie	497 264 416 000	68%
Accélération de l'accès aux services sociaux de base, protection sociale et développement durable	175 505 088 000	24%
Renforcement des principes fondamentaux de la bonne gouvernance et la promotion des droits humains	58 501 696 000	8%
TOTAL GENERAL	731 271 200 000	100%

La répartition par axe stratégique du DPES permet de constater que :

" la Création d'opportunités économiques et de richesses pour la promotion d'emplois productifs et la transformation structurelle de l'économie concentre 68% des investissements prévus en 2012 traduisant ainsi la priorité que le Gouvernement accorde à la maîtrise de l'énergie, à la mise en oeuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA), au développement et à la modernisation d'infrastructures de transports, au développement de l'agriculture et de l'économie rurale et au développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture. En outre, le déploiement industriel, les sous-secteurs de l'artisanat, du tourisme, du commerce, de la culture des sports et loisirs et des TIC et de la Communication sont largement pris en compte à travers cet axe.

Les principaux projets programmés en 2012 sont :

" Plan Takkal avec ses différents volets (Fonds Soutien à l'Energie, Projet d'acquisition de groupes conteneurisés, projet de construction de la boucle 225 kv),

" Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA V) avec les Programmes agricoles dans ses volets (i) subvention des semences d'arachide et de céréales, des engrains et produits phytosanitaires, (ii) protection des cultures, et (iii) création et réhabilitation des aménagements hydro-agricoles ;

" Création de la Banque Verte ;

" Programme National d'Insémination Artificielle et de Renforcement de la Protection Sanitaire ;

" Grande muraille verte ;

" Programme de Réalisation des Bassins de Rétention et de gestion des ressources naturelles ;

" Programme de Développement de l'Aquaculture ;

" Projet de construction de l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio ;

" Projet de prolongement de l'autoroute à péage à AIBD-Mbour-Thiès ;

" Programmes Spéciaux de Touba et Tivaouane ;

" l'accélération de l'accès aux services sociaux de base, protection sociale et développement durable bénéficie de 24% des allocations du budget d'investissement 2012 qui seront destinées essentiellement à l'éducation et au développement des compétences et qualifications, à la santé et à la nutrition, à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement, à l'habitat et au cadre de vie, la protection sociale et la solidarité avec les populations vulnérables, à la promotion de l'équité et de l'égalité de genre, à l'emploi, à la jeunesse, à la prévention et la gestion des risques et catastrophes, à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles et au développement durable.

Les principaux projets programmés en 2012 sont les suivants

" Achèvement des programmes de constructions scolaires et universitaires ;

" Achèvement des constructions de Postes de Santé, de Centres de Santé, et poursuite de la construction et de l'équipement de l'Hôpital Dalal Jamm, des Hôpitaux de Ziguinchor et Fatick et de la maternité de l'hôpital Ledantec ;

" Plan Stratégique de lutte contre le SIDA ;

" Programme Renforcement de la Nutrition ;

" Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM) ;

" Plan jaxaay (constructions de logements sociaux, Equipment des zones inondées, etc).

" le renforcement des principes fondamentaux de la bonne gouvernance et la promotion des droits humains reçoit 8% des prévisions d'investissements 2012 et englobe le pilotage stratégique des politiques sectorielles, l'amélioration de la gestion des finances publiques, la gouvernance judiciaire, la protection et la promotion des droits humains, la décentralisation, le développement local et l'aménagement du territoire.

Les principaux projets programmés en 2012 sont :

" Fonds d'Equipment des Collectivités Locales ;

" Programme National de Développement Local ;

" Programme Renforcement des Collectivités Locales ;

" Office pour l'Emploi des jeunes, Fonds National d'Actions pour l'Emploi, Fonds de promotion des jeunes et des ASC et Volontaires du service civique national ;

" Programme National de Bonne Gouvernance ;

" Renforcement des Capacités des Attachés Parlementaires ;

" Projet de réadaptation base communautaire handicapés et Programme de Santé de la Reproduction des Jeunes, phase 2 ;

B - LES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les Comptes Spéciaux du Trésor (CST) sont projetés à 77,916 milliards F CFA. Ce montant a connu une variation de 4 milliards F CFA par rapport à l'année 2011, pour renforcer le Fonds National de Retraite dont la dotation a augmenté d'égal montant. Le " Fonds National de Retraite " bénéficie de l'inscription la plus importante évaluée à la somme de 58 milliards FCFA suivi du compte de " Prêts à divers particuliers " qui supporte les prêts aux logements avec une dotation reconduite de 16 milliards F CFA soit, respectivement 74,44% et 20,53% de la dotation totale des CST. Comparativement aux lois de finances des gestions 2009, 2010 et 2011, les principaux flux retenus dans la présente loi de finances de l'année 2012, sont décrits dans le tableau ci-après :

	2009 LFR	2010 LFI	2010 LFR (1)	2010 LFR (2)	2011 LFI	2011 LFR	2012 LFI	ECARTS LF08-LF07
BUDGET GENERAL %								
Recettes du budget général	1690,2	1780,0	1817,0	1816,8	2008,1	2210,7	2221,4	0,48%
Recettes internes	1443,2	1506,7	1543,7	1543,5	1727,1	1929,7	1898,4	-1,62%
- Recettes ordinaires hors dons	1202,0	1269,0	1269,0	1253,0	1345,4	1363,0	1515,0	11,15%
Recettes exceptionnelles	70,1	61,9	61,9	61,9	59,7	62,0	60,0	-3,23%
Autres recettes	8,0	8,0	8,0	2,0	2,7	3,0	3,0	0,00%
Emprunts	111,9	125,0	160,0	193,6	289,9	464,4	301,4	-35,10%
Dons budgétaires	51,2	42,8	44,8	33,0	29,4	37,3	19,0	-49,06%
Recettes externes	247,0	273,3	273,3	273,3	281,0	281,0	323,0	14,95%
Ressources affectées	247,0	273,3	273,3	273,3	281,0	281,0	323,0	14,95%
Charges du budget général	1733,8	1822,8	1868,2	1868,1	2057,6	2257,9	2266,9	0,40%
Dépenses de fonctionnement	1079,0	1110,0	1155,4	1173,3	1258,9	1402,8	1435,9	2,36%
Dette publique	150,0	174,1	189,1	189,1	254,7	358,6	347,9	-2,98%
Traitements et salaires	389,0	396,8	396,8	396,8	416,0	416,0	443,5	6,61%
Autres dépenses courantes	540,0	539,1	569,5	587,4	588,2	628,2	644,5	2,59%
Dépenses en capital	654,8	712,8	712,8	694,8	798,7	855,1	831,0	-2,82%
-sur ressources internes	407,8	439,5	439,5	421,5	517,7	574,1	508,0	-11,51%
- sur ressources externes	247,0	273,3	273,3	273,3	281,0	281,0	323,0	14,95%
Solde du Budget général	-43,6	-42,8	-51,2	-51,3	-49,5	-47,2	-45,5	-3,60%
COMPTES SPECIAUX TRESOR								
Ressources propres	61,1	65,7	65,7	65,7	73,9	73,9	77,9	5,41%
Charges	61,1	65,7	65,7	65,7	73,9	73,9	77,9	5,41%
Solde des comptes spéciaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
dont Avals et garanties +/- prêts log	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	0,00%
SOLDE GLOBAL								
Y compris dons	-43,6	-42,8	-51,2	-51,3	-49,5	-47,2	-45,5	-3,60%

Telle est l'économie du présent projet de loi de finances de l'année 2012

soumis à l'adoption du Parlement.

L'Assemblée nationale a adopté en sa séance du jeudi 17 novembre 2011 ;

Le Sénat a adopté en sa séance du lundi 5décembre 2011 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**PREMIERE PARTIE :
CONDITIONS GENERALES DE L'EQUILIBRE**

TITRE PREMIER : *dispositions relatives aux ressources et aux charges*

A- DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

Article premier. - I - La perception des impôts, produits et revenus affectés à l'Etat, aux collectivités locales et aux divers organismes habilités à les percevoir, continue d'être effectuée pendant l'année 2012 conformément aux lois et règlements en vigueur et aux dispositions de la présente loi de finances. II - Les ressources internes du budget général sont évaluées dans la loi de finances de l'année 2012; à la somme de 1.898.370.000. 000 de francs CFA conformément à l'annexe 1 de la présente loi.

III - Les ressources externes du budget général sont évaluées dans la loi de finances de l'année 2012, à la somme de 323.000.000.000 de francs CFA conformément à l'annexe 1 de la présente loi.

IV - Les ressources totales du budget général sont ainsi prévues à 2.221.370.000.000 francs CFA.

B. - DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHARGES :

Art. 2. - Les charges du budget général sont évaluées dans la loi de finances de l'année 2012, à la somme de 2.266.870.000.000 francs CFA conformément aux annexes III, IV et V de la présente loi.

TITRE II : *dispositions relatives à l'équilibre des ressources et des charges*

A- EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

Art. 3 : I - Pour l'année 2012, les ressources évaluées dans l'annexe I de la présente loi, les plafonds des charges de l'Etat et l'équilibre qui en résulte, sont fixés aux montants suivants :

RESSOURCES	Montant	CHARGES	Montant	SOLDE
1 - BUDGET GENERAL				
A - OPERATIONS DONT LE TRESOR EST COMPTABLE ASSIGNATAIRE				
A 1 - Recettes internes		A1 Dépenses sur recettes internes		
A 1 -1 Recettes				
Recettes fiscales	1 417 000	Dette publique	347 880	
Recettes non fiscales	98 000	Dépenses de personnel	443 500	
Recettes Exceptionnelles	60 000	Autres dépenses courantes	644 500	
Remboursements Prêts et avances	3 000	Dépenses en capital sur ressources internes	507 990	
Dons budgétaires	19 000			
Total recettes	1 597 000	Total dépenses sur recettes internes	1 943 870	-346 870
A 1-2 - Emprunts				
Emprunts	301 370			
Total emprunts	301 370			
Total A = (A-1-1 + A 1-2)	1 898 370	Total A = (A1)	1 943 870	-45 500
B - OPERATIONS DONT LE TRESOR N'EST PAS COMPTABLE ASSIGNATAIRE				
B - Recettes externes				
Tirage Dons et emprunts	323 000	Dépenses en capital sur ressources externes	323 000	
Total B	323 000	Total B	323 000	
TOTAL 1= (A + B) 2	221 370	TOTAL 1 = (A + B)	2 266 870	-45 500
2 - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR				
Recettes	77 916	Dépenses	77 916 0	
TOTAL BUDGET = (1 + 2)	2 299 286	TOTAL BUDGET = (1 + 2)	2 344 786	-45 500

II. – Pour l'année 2012, le Président de la République est autorisé à contracter des emprunts et à recevoir des dons au nom de l'Etat du Sénégal d'un montant de 688.870. 000. 000 francs CFA.

Ces emprunts pourront être contractés soit sur le marché national, soit sur le marché extérieur auprès de pays ou organismes étrangers et auprès d'organismes internationaux, à des conditions fixées par décret ou par convention

III - Le Président de la République est autorisé à procéder, dans les conditions fixées par décret, à des émissions de titres et à des emprunts à court et moyen terme pour couvrir l'ensemble des charges de trésorerie.

DEUXIEME PARTIE

MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS DIVERSES

TITRE I : moyens des services

A - DEPENSES SUR RESSOURCES INTERIEURES

Art. 4 : Le montant des crédits ouverts pour la loi de finances de l'année 2012, au titre des services votés réévalués des dépenses ordinaires, est fixé à la somme de 1 332 246 874 000 francs CFA conformément à l'annexe III et selon la répartition par titre suivante :

- Titre 1 Amortissement et charges de la dette publique	347 880 000 000 francs CFA
- Titre 2 dépenses de personnel.....	440 843 052 000 francs CFA
- Titre 3 dépenses de fonctionnement	312 552 965 670 francs CFA
- Titre 4 transferts courants	230 970 856 330 francs CFA

Art. 5 : Il est ouvert, pour la loi de finances de l'année 2012, au titre desmesures nouvelles sur les dépenses ordinaires, des crédits d'un montant de 103 633 126 000 francs CFA ainsi répartis :

- Titre 2 dépenses de personnel.....	2 656 948 000 francs CFA
- Titre 3 dépenses de fonctionnement	33 242 738 000 francs CFA
- Titre 4 transferts courants	67 733 440 000 francs CFA

Ces crédits sont répartis par ministère conformément à l'annexe IV de la présente loi.»

Art. 6 : I – Il est ouvert pour l'année 2012, au titre des dépenses en capital du budget général, les crédits de paiement d'un montant de 507.990.000.000 francs CFA ainsi répartis :

- Titre 5: Investissement exécutés par l'Etat	150 164 000 000 francs CFA
- Titre 6: Tranfert en capital	357 826 000 000 francs CFA

II – Il est ouvert pour la loi de finances 2012, au titre des dépenses en capital du budget général, des autorisations de programmes de montant 4.377.978.000.000 francs CFA.

Ces autorisations de programme (AP) sont reprises conformément à l'annexe V jointe à la présente loi.

B - INVESTISSEMENTS SUR RESSOURCES EXTERIEURES

Art. 7 : I Pour la loi de finances de l'année 2012, les prévisions de tirage (emprunts et subventions) affectées à des dépenses en capital sur ressources extérieures sont évaluées à 323.000.000.000 de francs CFA ainsi réparties :

- Emprunt	189 000 000 000 francs CFA
- Subvention	134 000 000 000 francs CFA

II Les financements acquis affectés à des dépenses en capital sont évalués à 2.871.717.000.000 de francs CFA ainsi répartis :

- Emprunt	1 633 170 000 000 francs CFA
- Subvention	1 238 547 000 000 francs CFA

Ces prévisions de tirage (PT) et financements acquis (FA) sont repris conformément à l'annexe V jointe à la présente loi. »

C – COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Art. 8 : I.- Conformément au développement qui en est donné à l'annexe II jointe à la présente loi, les ressources des comptes d'affectation spéciale pour la loi de finances de l'année 2012 sont évaluées à 60.166.000.000 francs CFA.

II – Les plafonds applicables aux comptes d'affectation spéciale pour la loi de finances de l'année 2012, s'élèvent à 60.166.000.000 francs CFA.

III – Est autorisé le paiement direct des indemnités et traitements dus au personnel qui concourt à la réalisation des objectifs des comptes d'affectation spéciale suivants :

- Caisse d'encouragement à la pêche et industries annexes ;
- Frais de contrôle des sociétés à participation publique.»

Art. 9 : Les soldes des comptes d'affectation spéciale, au 31 décembre 2012, ne seront pas reportés à l'exception du solde créiteur du compte « Fonds national de Retraite.

Art. 10 : I.- Conformément au développement qui en est donné à l'annexe II jointe à la présente loi, les ressources des comptes de commerce pour la loi de finances de l'année 2012 sont évaluées à 150.000.000 francs CFA.

II – Les plafonds de crédits applicables aux comptes de commerce, pour la loi de finances 2012, s'élèvent à 150.000.000 francs CFA.

Art. 11: I – Conformément au développement qui en est donné à l'annexe II jointe à la présente loi, les ressources des comptes de prêts, pour la loi de finances 2012, sont évaluées à 16.800.000.000 francs CFA.

II – Les plafonds de crédits applicables aux comptes de prêts, pour la loi de finances 2012, s'élèvent à 16.800.000.000 francs CFA.

Art. 12: I – Conformément au développement qui en est donné à l'annexe II jointe à la présente loi, les ressources des comptes d'avances sont évaluées à 800.000.000 francs CFA.

II – Les plafonds de crédits applicables aux comptes d'avances, pour la loi de finances 2012, s'élèvent à 800.000.000 francs CFA.

Art 13: Compte tenu des dispositions des articles 8 à 12, les prévisions de recettes pour l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élèvent à 77.916.000.000 francs CFA comme indiqué à l'annexe II jointe à la présente loi.

Les charges des comptes spéciaux du Trésor pour la loi de finances de l'année 2012 sont évaluées à la somme de 77.916.000.000 francs CFA.

TITRE II : *dispositions diverses*

A- TAXES PARAFISCALES

Art 14 : La perception des taxes parafiscales dont la liste figure en annexe VI, jointe à la présente loi continuera d'être opérée pendant l'année 2012.

B - CREDITS EVALUATIFS

ARTICLE 15 : Aux termes de l'article 11 de la loi organique relative aux lois de finances, la liste des chapitres ou comptes spéciaux du Trésor dotés de crédits évaluatifs est donnée en annexe VII.

C- RESPECT DES REGLES ORGANISANT LES DEPENSES PUBLIQUES

Art 16 : Tout acte de dépenses qui engage les finances de l'Etat est subordonné à l'existence de crédits suffisants et au respect des règles organisant les dépenses publiques L'agent de l'Etat, qui viole cette disposition, est puni des peines applicables par la Cour des comptes, sans préjudice d'autres sanctions administratives prévues par la réglementation. Par derogation à l'alinéa 2 de l'article 17 du Code des Obligations de l'Administration, la personne qui conclut et exécute un contrat avec l'Administration sans s'assurer de l'existence de crédits budgétaires suffisants, par la délivrance d'une attestation à cet effet, ou qui effectue des prestations pour le compte de l'Etat en violation manifeste des règles organisant les dépenses publiques, ne pourra obtenir le paiement de l'intégralité de sa créance.

De même, lorsque des prestations ont été fournies à l'Administration en l'absence d'un marché public régulier, alors que l'application du Code des Marchés publics était requise, l'indemnité prévue à l'article 45 du Code des Obligations de l'Administration ne devra pas couvrir la totalité de la créance réclamée à titre de contrepartie. »

D- AUTORISATION DE REGULATION DES DEPENSES

Art 17: Le Président de la République est autorisé à opérer, par décret, des abattements sur les dotations applicables aux divers chapitres de crédits de fonctionnement et de dépenses en capital.

E- CENTRALISATION DES TRANSFERTS DANS LE COMPTE UNIQUE DU TRESOR

Art 18 : Les subventions, dons et autres concours financiers alloués par l'Etat aux établissements publics, agences et autres entités publiques similaires ou assimilés sont versés dans des comptes de dépôt ouverts au Trésor. La mobilisation des fonds, soit pour payer directement des tiers, soit pour alimenter des comptes ouverts au nom des dites entités dans les banques, est faite selon un planning arrêté en accord avec le Trésor.

Art 19 : Il est institué au profit du budget de l'Etat une CSMC. Cette contribution s'applique aux substances minérales et fossiles visées à l'article 4 du Code minier et au ciment. Les produits des mines et carrières sont exonérés de la contribution spéciale lorsqu'ils sont utilisés dans la production de biens soumis à cette même contribution. La base imposable est déterminée :

- à la vente, par le prix normal de vente tous frais et taxes compris, à l'exclusion de la taxe sur la valeur ajoutée et de la CSMC elle-même ;

- à l'importation, par la valeur en douane augmentée de tous les droits et taxes liquidés par la Douane, à l'exclusion de la taxe sur la valeur ajoutée et de la CSMC elle-même ;

- dans tous les autres cas, par le prix normal ou la valeur normale du bien tous frais et taxes compris, à l'exclusion de la taxe sur la valeur ajoutée et de la CSMC elle-même.

La contribution spéciale s'applique aux livraisons sur le marché local, aux importations et aux exportations. Le fait générateur de la contribution spéciale est constitué :

1° pour les substances extraites ou produites au Sénégal, par la première cession effectuée à titre onéreux ou à titre gratuit, par le prélèvement ou par la livraison à soi-même pour la consommation personnelle ;

2° pour les substances importées, par la mise en consommation matérielle ou juridique sur le territoire du Sénégal. Le taux de la contribution spéciale est de 5% pour les produits des mines et le ciment.

Les règles relatives à la liquidation, au recouvrement et au contentieux en matière de taxe sur la valeur ajoutée s'appliquent à la CSMC.

Fait à Dakar, le 13 décembre 2011.

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Souleymane Ndéné NDIAYE

ANNEXE 1

-PRÉVISIONS DES RECETTES PAR ARTICLE ET PAR PARAGRAPHE

En milliers de francs

NOMENCLATURE ET NATURE DE RECETTES	PREVISIONS LFR 2011	REALISATIONS AU 31-08-11	PREVISIONS LFI 2012	ECARTS: LFR/LFI	TAUX ECART
ARTICLE 71- RECETTES FISCALES					
PARAGRAPHE 0711 Impôts sur le revenu, les bénéfices et gains en capital	139 000 000	103 600 000	134 500 000	-4 500 000	-3,24%
PARAGRAPHE 0712 Impôts sur les salaires et autres rémunérations	206 500 000	124 500 000	239 100 000	32 600 000	15,79%
PARAGRAPHE 0713 Impôts sur le patrimoine (droit d'enregistrement)	23 300 000	0	25 900 000	2 600 000	11,16%
PARAGRAPHE 0714 AUTRES IMPÔTS DIRECTS (dont CGU)	400 000	0	600 000	200 000	50,00%
TOTAL IMPOTS DIRECTS	369 200 000	228 100 000	400 100 000	30 900 000	8,37%
PARAGRAPHE 0715 Impôts et taxes intérieures sur les biens et services	691 300 000	428 400 000	733 700 000	42 400 000	6,13%
PARAGRAPHE 0716 Droits de timbre et d'enregistrement	30 800 000	33 400 000	33 100 000	2 300 000	7,47%
PARAGRAPHE 0717 Droits et taxes à l'importation	189 200 000	131 600 000	204 000 000	14 800 000	7,82%
PARAGRAPHE 0719 Autres recettes fiscales	37 700 000	0	46 100 000	8 400 000	22,28%
TOTAL IMPOTS INDIRECTS	949 000 000	593 400 000	1 016 900 000	67 900 000	7,15%
071 - TOTAL RECETTES FISCALES	318 200 000	821 500 000	1 417 000 000	98 800 000	7,50%
ARTICLE 72 - RECETTES NON FISCALES				0	#DIV/0!
PARAGRAPHE 0721 Revenu de l'Entreprise et du Domaine	22 100 000	9 100 000	18 600 000	-3 500 000	-15,84%
PARAGRAPHE 0722 Droits et frais administratifs	100 000	0	100 000	0	0,00%
PARAGRAPHE 0723 Amendes et Condamnations pécuniaires	100 000	0	100 000	0	0,00%
PARAGRAPHE 0724 Produits financiers	20 300 000	20 100 000	27 000 000	6 700 000	33,00%
PARAGRAPHE 0729 Autres recettes non fiscales	2 200 000	1 600 000	52 200 000	50 000 000	2272,73%
072 - TOTAL RECETTES NON FISCALES	44 800 000	0 800 000	98 000 000	53 200 000	118,75%
TOTAL RECETTES FISCALES ET NON FISCALES	363 000 000	852 300 000	1 515 000 000	152 000 000	11,15%
074 - DONS PROGRAMMES	37 300 000	0	19 000 000	-18 300 000	-49,05%
076 - RECETTES EXCEPTIONNELLES	62 000 000	36 140 700	60 000 000	-2 000 000	-3,23%
729 - REMBOURSEMENT DE PRÊTS ET AVANCES (PRETS RETROCEDES)	3 000 000	0	3 000 000	0	0,00%
014 - EMISSIONS DE BONS DU TRESOR A PLUS D'UN AN	43 880 000	0	115 000 000	71 120 000	162,08%

ANNEXE 1

PRÉVISIONS DES RECETTES PAR ARTICLE ET PAR PARAGRAPHE (suite)

En milliers de francs

NOMENCLATURE ET NATURE DE RECETTES	PREVISIONS LFR 2011	REALISATIONS AU 31-08-11	PREVISIONS LFI 2012	ECARTS: LFR/LFI	TAUX ECART
016 - EMPRUNTS PROGRAMMES	42 200 000	0	25 000 000	-17 200 000	-40,76%
017 AUTRES EMPRUNTS	425 600 000	0	206 870 000	-218 730 000	-51,39%
TOTAL EMPRUNTS	511 680 000	0	346 870 000	-164 810 000	-32,21%
EMPRUNTS HORS FINANCEMENT DÉFICIT	464 470 000		301 370 000	-163 100 000	-35,12%
TOTAL ARTICLES 74, 76, 729, 16 ET 17	613 980 000	36 140 700	428 870 000	-185 110 000	-30,15%
TOTAL ARTICLES 71 - 72 - 76 - 29 - 14-16 ET 17	1 976 980 000	888 440 700	1 943 870 000	-33 110 000	-1,67%
012 - DONS PROJETS ET LEGS	125 000 000	51 739 000	126 800 000	1 800 000	1,44%
015 - TIRAGES SUR EMPRUNTS PROJETS	156 000 000	87 632 000	196 200 000	40 200 000	25,77%
TOTAL ARTICLES 12, ET 15	281 000 000	139 371 000	323 000 000	42 000 000	14,95%
TOTAL RESSOURCES BUDGET GENERAL	2 257 980 000	1 027 811 700	2 266 870 000	8 890 000	0,39%
TOTAL COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	73 916 000		77 916 000	4 000 000	5,41%
TOTAL RESSOURCES LOI DE FINANCES (BG+CST) Y COMPRIS FINANCEMENT DÉFICIT	2 331 896 000	1 027 811 700	2 344 786 000	12 890 000	0,55%
TOTAL RESSOURCES LOI DE FIN(BG+CST) HORS FINANCEMENT DU DEFICIT	2 284 686 000		2 299 286 000	14 600 000	0,64%
FONDS DE SOUTIEN A L'ENERGIE	18 000 000		28 000 000	10 000 000	55,56%
TOTAL RESSOURCES LOI DE FINANCES Y COMPRIS FSE	2 349 896 000	1 027 811 700	2 372 786 000	22 890 000	0,97%

0719 Autres recettes fiscales : Fonds de sécurisation des importations de pétrole (FSIPP) 36,1 milliards ; Contribution spéciale sur les produits des mines et carrières (CMSC) 10 milliards. 0729 dont taxes sur les appels entrants 50 milliards.

076 Recettes exceptionnelles : ressources PPTE-IADM : 60 milliards.

017 Autres emprunts : 206,870 milliards : Emprunts obligataires 138,020 milliards ; Emprunts auprès des organismes privés Extérieurs 23,350 milliards ; emprunts auprès des Institutions financières et du système bancaire 45,5 milliards pour financer le déficit.

ANNEXE 2
COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR

En francs

LIBELLES	RECETTES	DEPENSES
COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE		
Fonds National de retraite	58 000 000 000	58 000 000 000
Fonds de Lutte contre incendies	1 056 000 000	1 056 000 000
Caisse d'encourag. à la Pêche et Industries Annexes	900 000 000	900 000 000
Frais de contrôle des Sociétés à participation Publique	210 000 000	210 000 000
s/total	60 166 000 000	60 166 000 000
COMPTES DE COMMERCE		
Opér. à caractère industriel et Commerc. des Armées	150 000 000	150 000 000
s/total	150 000 000	150 000 000
COMPTES DE PRÉTS		
Consolid.d'avances en prêts Etab.Pub.Soc. À Part. Pub. Maj.	0	0
prêts aux Collectivités locales	800 000 000	800 000 000
prêts à divers organismes	0	0
prêts à divers particuliers	16 000 000 000	16 000 000 000
s/total	16 800 000 000	16 800 000 000
COMPTES D'AVANCES		
Avances Etab.Pub.Soc. À Part. Pub. Maj.	0	0
Avance à 1 an à divers organismes	0	0
Avance à 1 an à divers agents publics	0	0
Avance à 1 an aux collectivités locales	800 000 000	800 000 000
s/total	800 000 000	800 000 000
RECAPITULATION GÉNÉRALE		
COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE	60 166 000 000	60 166 000 000
COMPTES DE COMMERCE	150 000 000	150 000 000
COMPTES DE PRÉTS	16 800 000 000	16 800 000 000
COMPTES D'AVANCES	800 000 000	800 000 000
total	77 916 000 000	77 916 000 000

ANNEXE 3
REEVALUATION DES SERVICES VOTES RECAPITULATION
PAR SECTION ET PAR TITRE
(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2011	Loi de Finances pour l'année 2012	
		Réévaluation Services Votés	
10 Dette Publique			
DETTE PUBLIQUE			
Dette Publique			
Titre 1 - 10 Amortissement et charge de la dette publique et dépense	254 730 000 000	347 880 000 000	
Total Dette Publique	254 730 000 000	347 880 000 000	
TOTAL DETTE PUBLIQUE	254 730 000 000	347 880 000 000	
Total Général Section 10	254 730 000 000	347 880 000 000	
21 PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 21 Dépenses de personnel	4 189 452 080	4 114 615 620	
Titre 3 - 21 Dépenses de fonctionnement	10 065 999 750	10 045 999 000	
Titre 4 - 21 Transferts courants	14 221 192 500	14 025 728 000	
Total Budget de Fonctionnement	28 476 644 330	28 186 342 620	
TOTAL BUDGET GENERAL	28 476 644 330	28 186 342 620	
Total Général Section 21	28 476 644 330	28 186 342 620	
22 ASSEMBLÉE NATIONALE			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 22 Dépenses de personnel	6 617 315 560	7 857 863 800	
Titre 3 - 22 Dépenses de fonctionnement	4 842 745 000	4 842 745 000	
Titre 4 - 22 Transferts courants	91 161 000	91 161 000	
Total Budget de Fonctionnement	11 551 221 560	12 791 769 800	
TOTAL BUDGET GENERAL	11 551 221 560	12 791 769 800	
Total Général Section 22	11 551 221 560	12 791 769 800	
23 COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 4 - 23 Transferts courants	2 300 983 000	1 600 983 000	
Total Budget de Fonctionnement	2 300 983 000	1 600 983 000	
TOTAL BUDGET GENERAL	2 300 983 000	1 600 983 000	
Total Général Section 23	2 300 983 000	1 600 983 000	

ANNEXE 3

**REEVALUATION DES SERVICES VOTES RECAPITULATION
PAR SECTION ET PAR TITRE
(Ne tient pas compte des CST)**

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2011	Loi de Finances pour l'année 2012	
		Réévaluation Services Votés	
24 CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 24 Dépenses de personnel	1 782 000 000	1 782 000 000	
Titre 3 - 24 Dépenses de fonctionnement	1 270 224 000	1 270 224 000	
Titre 4 - 24 Transferts courants	47 087 000	47 087 000	
Total Budget de Fonctionnement	3 099 311 000	3 099 311 000	
TOTAL BUDGET GENERAL	3 099 311 000	3 099 311 000	
Total Général Section 24	3 099 311 000	3 099 311 000	
25 CONSEIL CONSTITUTIONNEL			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 25 Dépenses de personnel	146 008 000	132 285 400	
Titre 3 - 25 Dépenses de fonctionnement	58 370 000	58 370 000	
Titre 4 - 25 Transferts courants	0	0	
Total Budget de Fonctionnement	204 378 000	190 655 400	
TOTAL BUDGET GENERAL	204 378 000	190 655 400	
Total Général Section 25	204 378 000	190 655 400	
27 COUR SUPRÈME			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 27 Dépenses de personnel	748 683 000	683 864 000	
Titre 3 - 27 Dépenses de fonctionnement	715 956 000	715 956 000	
Titre 4 - 27 Transferts courants	1 977 000	1 977 000	
Total Budget de Fonctionnement	1 466 616 000	1 401 797 000	
TOTAL BUDGET GENERAL	1 466 616 000	1 401 797 000	
Total Général Section 27	1 466 616 000	1 401 797 000	
28 COUR DES COMPTES			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 28 Dépenses de personnel	755 181 560	755 375 760	
Titre 3 - 28 Dépenses de fonctionnement	243 952 000	243 952 000	
Total Budget de Fonctionnement	999 133 560	999 327 760	
TOTAL BUDGET GENERAL	999 133 560	999 327 760	
Total Général Section 28	999 133 560	999 327 760	

ANNEXE 3

**REEVALUATION DES SERVICES VOTES RECAPITULATION
PAR SECTION ET PAR TITRE
(Ne tient pas compte des CST)**

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2011	Loi de Finances pour l'année 2012	
		Réévaluation Services Votés	
29 SENAT			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 29 Dépenses de personnel	3 062 777 000	3 062 777 000	
Titre 3 - 29 Dépenses de fonctionnement	1 302 073 000	1 302 073 000	
Total Budget de Fonctionnement	4 364 850 000	4 364 850 000	
TOTAL BUDGET GENERAL	4 364 850 000	4 364 850 000	
Total Général Section 29	4 364 850 000	4 364 850 000	
30 PRIMATURE			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 30 Dépenses de personnel	1 480 588 940	1 292 853 640	
Titre 3 - 30 Dépenses de fonctionnement	3 335 064 500	3 287 600 090	
Titre 4 - 30 Transferts courants	4 568 415 000	4 588 415 000	
Total Budget de Fonctionnement	9 384 068 440	9 168 868 730	
TOTAL BUDGET GENERAL	9 384 068 440	9 168 868 730	
Total Général Section 30	9 384 068 440	9 168 868 730	
31 MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 31 Dépenses de personnel	17 164 974 800	17 232 537 460	
Titre 3 - 31 Dépenses de fonctionnement	12 834 332 000	12 276 726 880	
Titre 4 - 31 Transferts courants	5 169 820 000	5 169 820 000	
Total Budget de Fonctionnement	35 169 126 800	34 679 084 340	
TOTAL BUDGET GENERAL	35 169 126 800	34 679 084 340	
Total Général Section 31	35 169 126 800	34 679 084 340	
32 MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 32 Dépenses de personnel	63 681 244 480	62 322 322 980	
Titre 3 - 32 Dépenses de fonctionnement	20 134 068 000	20 134 068 000	
Titre 4 - 32 Transferts courants	2 249 687 000	2 249 687 000	
Total Budget de Fonctionnement	86 064 999 480	84 706 077 980	
TOTAL BUDGET GENERAL	86 064 999 480	84 706 077 980	
Total Général Section 32	86 064 999 480	84 706 077 980	

ANNEXE 3

**REEVALUATION DES SERVICES VOTES RECAPITULATION
PAR SECTION ET PAR TITRE
(Ne tient pas compte des CST)**

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2011	Loi de Finances pour l'année 2012	
		Réévaluation Services Votés	
33 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 33 Dépenses de personnel	23 993 305 500	24 180 033 400	
Titre 3 - 33 Dépenses de fonctionnement	8 806 617 750	4 604 940 280	
Titre 4 - 33 Transferts courants	0	0	
Total Budget de Fonctionnement	32 799 923 250	28 784 973 680	
TOTAL BUDGET GENERAL	32 799 923 250	28 784 973 680	
Total Général Section 33	32 799 923 250	28 784 973 680	
34 MINISTÈRE DE LA JUSTICE			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 34 Dépenses de personnel	16 714 525 480	16 640 937 960	
Titre 3 - 34 Dépenses de fonctionnement	4 431 419 250	4 451 419 000	
Titre 4 - 34 Transferts courants	715 862 000	715 862 000	
Total Budget de Fonctionnement	21 861 806 730	21 808 218 960	
TOTAL BUDGET GENERAL	21 861 806 730	21 808 218 960	
Total Général Section 34	21 861 806 730	21 808 218 960	
35 MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE L'EMPLOI			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 35 Dépenses de personnel	795 160 260	814 100 940	
Titre 3 - 35 Dépenses de fonctionnement	324 051 750	308 025 380	
Titre 4 - 35 Transferts courants	929 649 000	873 870 060	
Total Budget de Fonctionnement	2 048 861 010	1 995 996 380	
TOTAL BUDGET GENERAL	2 048 861 010	1 995 996 380	
Total Général Section 35	2 048 861 010	1 995 996 380	
36 MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 36 Dépenses de personnel	404 154 000	420 719 080	
Titre 3 - 36 Dépenses de fonctionnement	101 500 000	227 553 000	
Total Budget de Fonctionnement	505 654 000	647 219 820	
TOTAL BUDGET GENERAL	505 654 000	647 219 820	
Total Général Section 36	505 654 000	647 219 820	

ANNEXE 3

**REEVALUATION DES SERVICES VOTES RECAPITULATION
PAR SECTION ET PAR TITRE
(Ne tient pas compte des CST)**

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2011	Loi de Finances pour l'année 2012	
		Réévaluation Services Votés	
37 MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 37 Dépenses de personnel	869 554 200	923 821 680	
Titre 3 - 37 Dépenses de fonctionnement	175 258 000	165 426 520	
Titre 4 - 37 Transferts courants	218 000 000	204 920 000	
Total Budget de Fonctionnement	1 262 812 200	1 294 168 200	
TOTAL BUDGET GENERAL	1 262 812 200	1 294 168 200	
Total Général Section 37	1 262 812 200	1 294 168 200	
38			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 38 Dépenses de personnel	86 670 000	0	
Titre 3 - 38 Dépenses de fonctionnement	118 200 000	0	
Titre 4 - 38 Transferts courants	80 153 000	0	
Total Budget de Fonctionnement	285 023 000	0	
TOTAL BUDGET GENERAL	285 023 000	0	
Total Général Section 38	285 023 000	0	
39 MINISTÈRE DES SÉNÉGALAIS DE L'EXTÉRIEUR			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 39 Dépenses de personnel	254 135 000	181 235 260	
Titre 3 - 39 Dépenses de fonctionnement	194 850 000	283 386 000	
Titre 4 - 39 Transferts courants	148 419 750	40 813 860	
Total Budget de Fonctionnement	597 404 750	505 435 120	
TOTAL BUDGET GENERAL	597 404 750	505 435 120	
Total Général Section 39	597 404 750	505 435 120	
40 MINISTÈRE DE L'ECONOMIE MARITIME			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 40 Dépenses de personnel	1 316 503 880	1 441 340 080	
Titre 3 - 40 Dépenses de fonctionnement	494 406 250	467 970 060	
Titre 4 - 40 Transferts courants	161 605 000	153 447 100	
Total Budget de Fonctionnement	1 972 515 130	2 062 757 240	
TOTAL BUDGET GENERAL	1 972 515 130	2 062 757 240	
Total Général Section 40	1 972 515 130	2 062 757 240	

ANNEXE 3

**REEVALUATION DES SERVICES VOTES RECAPITULATION
PAR SECTION ET PAR TITRE
(Ne tient pas compte des CST)**

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2011	Loi de Finances pour l'année 2012	
		Réévaluation Services Votés	
41 MINISTÈRE COOP. INT. ,DES TRANS. AÉRIENS, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENERGIE.			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 41 Dépenses de personnel	841 235 720	805 473 200	
Titre 2 - 41 Dépenses de personnel			
Titre 3 - 41 Dépenses de fonctionnement	539 332 750	511 960 020	
Titre 4 - 41 Transferts courants	285 771 000	222 564 740	
Total Budget de Fonctionnement	1 666 339 470	1 539 997 960	
TOTAL BUDGET GENERAL	1 666 339 470	1 539 997 960	
Total Général Section 41	1 666 339 4	1 539 997 960	
42 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 42 Dépenses de personnel	2 605 696 000	2 420 438 660	
Titre 3 - 42 Dépenses de fonctionnement	1 042 784 750	995 622 080	
Titre 4 - 42 Transferts courants	4 771 162 500	4 650 126 100	
Total Budget de Fonctionnement	8 419 643 250	8 066 186 840	
TOTAL BUDGET GENERAL	8 419 643 250	8 066 186 840	
Total Général Section 42	8 419 643 250	8 066 186 840	
43 MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 43 Dépenses de personnel	17 760 808 760	17 968 461 460	
Titre 3 - 43 Dépenses de fonctionnement	6 559 471 750	6 980 801 556	
Titre 4 - 43 Transferts courants	3 664 856 000	3 974 441 040	
Total Budget de Fonctionnement	27 985 136 510	28 923 704 056	
TOTAL BUDGET GENERAL	27 985 136 510	28 923 704 056	
Total Général Section 43	27 985 136 510	28 923 704 056	
44 MINISTÈRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE, DE L'AGRO INDUSTRIE ET DES PME			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 44 Dépenses de personnel	513 262 120	521 749 520	
Titre 3 - 44 Dépenses de fonctionnement	207 431 000	196 205 600	
Titre 4 - 44 Transferts courants	1 057 877 750	1 385 568 460	
Total Budget de Fonctionnement	1 778 570 870	2 103 523 580	
TOTAL BUDGET GENERAL	1 778 570 870	2 103 523 580	
Total Général Section 44	1 778 570 870	2 103 523 580	

ANNEXE 3

**REEVALUATION DES SERVICES VOTES RECAPITULATION
PAR SECTION ET PAR TITRE
(Ne tient pas compte des CST)**

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2011	Loi de Finances pour l'année 2012	
		Réévaluation Services Votés	
56 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 56 Dépenses de personnel	3 981 264 520	3 856 152 480	
Titre 3 - 56 Dépenses de fonctionnement	3 043 167 500	2 916 381 180	
Titre 4 - 56 Transferts courants	391 620 000	368 122 800	
Total Budget de Fonctionnement	7 416 052 020	7 140 656 460	
TOTAL BUDGET GENERAL	7 416 052 020	7 140 656 460	
TOTAL BUDGET GENERAL	7 416 052 020	7 140 656 460	
Total Général Section 56	7 416 052 020	7 140 656 460	
57 MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 57 Dépenses de personnel	724 412 360	607 447 020	
Titre 3 - 57 Dépenses de fonctionnement	295 082 750	255 576 580	
Titre 4 - 57 Transferts courants	311 403 000	297 528 000	
Total Budget de Fonctionnement	1 330 898 110	1 160 551 600	
TOTAL BUDGET GENERAL	1 330 898 110	1 160 551 600	
Total Général Section 57	1 330 898 110	1 160 551 600	
58 MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES ORGANISATIONS FÉMININES			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 58 Dépenses de personnel	1 391 433 060	1 097 815 740	
Titre 3 - 58 Dépenses de fonctionnement	1 153 006 000	1 023 861 900	
Titre 4 - 58 Transferts courants	860 713 500	756 430 220	
Total Budget de Fonctionnement	3 405 152 560	2 878 107 860	
TOTAL BUDGET GENERAL	3 405 152 560	2 878 107 860	
Total Général Section 58	3 405 152 560	2 878 107 860	
59 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 59 Dépenses de personnel	10 011 175 940	8 318 695 340	
Titre 3 - 59 Dépenses de fonctionnement	6 111 264 000	6 116 264 000	
Titre 4 - 59 Transferts courants	929 105 000	941 105 000	
Total Budget de Fonctionnement	17 051 544 940	15 376 064 340	
TOTAL BUDGET GENERAL	17 051 544 940	15 376 064 340	
Total Général Section 59	17 051 544 940	15 376 064 340	

ANNEXE 3

REEVALUATION DES SERVICES VOTES RECAPITULATION
PAR SECTION ET PAR TITRE
(Ne tient pas compte des CST)

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2011	Loi de Finances pour l'année 2012	
		Réévaluation Services Votés	
60 Charges non Réparties			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 60 Dépenses de personnel	33 778 617 400	51 854 202 214	
Titre 3 - 60 Dépenses de fonctionnement	127 408 770 000	94 992 528 744	
Titre 4 - 60 Transferts courants	64 864 713 250	60 864 713 250	
Total Budget de Fonctionnement	226 052 100 650	207 711 444 208	
TOTAL BUDGET GENERAL	226 052 100 650	207 711 444 208	
Total Général Section 60	226 052 100 650	207 711 444 208	
62 MIN ELEVAGE			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 62 Dépenses de personnel	1 582 926 880	1 691 004 300	
Titre 3 - 62 Dépenses de fonctionnement	539 388 750	511 198 680	
Titre 4 - 62 Transferts courants	215 795 000	204 595 820	
Total Budget de Fonctionnement	2 338 110 630	2 406 798 800	
TOTAL BUDGET GENERAL	2 338 110 630	2 406 798 800	
Total Général Section 62	2 338 110 630	2 406 798 800	
63 MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 63 Dépenses de personnel	366 857 900	298 820 060	
Titre 3 - 63 Dépenses de fonctionnement	449 987 500	494 859 420	
Titre 4 - 63 Transferts courants	721 370 000	721 370 000	
Total Budget de Fonctionnement	1 538 215 400	1 515 049 480	
TOTAL BUDGET GENERAL	1 538 215 400	1 515 049 480	
Total Général Section 63	1 538 215 400	1 515 049 480	
64 MINISTÈRE DE L'ENTREPRENARIAT FÉMININ ET DE LA MICROFINANCE			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 64 Dépenses de personnel	147 318 000	244 908 100	
Titre 3 - 64 Dépenses de fonctionnement	154 451 000	145 852 940	
Titre 4 - 64 Transferts courants	416 136 000	0	
Total Budget de Fonctionnement	717 905 000	390 761 040	
TOTAL BUDGET GENERAL	717 905 000	390 761 040	
Total Général Section 64	717 905 000	390 761 040	

ANNEXE 3

**REEVALUATION DES SERVICES VOTES RECAPITULATION
PAR SECTION ET PAR TITRE
(Ne tient pas compte des CST)**

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2011	Loi de Finances pour l'année 2012	
		Réévaluation Services Votés	
65 Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 65 Dépenses de personnel	1 333 726 920	1 396 277 900	
Titre 3 - 65 Dépenses de fonctionnement	331 092 750	375 088 800	
Titre 4 - 65 Transferts courants	19 084 099 000	16 704 275 260	
Total Budget de Fonctionnement	20 748 918 670	18 475 641 960	
TOTAL BUDGET GENERAL	20 748 918 670	18 475 641 960	
Total Général Section 65.	20 748 918 670	18 475 641 960	
66 Min. des Transports Terrestres, des Trans. Ferroviaires et de l'Amén. du territoire			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 66 Dépenses de personnel	734 860 460	602 927 820	
Titre 3 - 66 Dépenses de fonctionnement	205 590 000	193 451 040	
Titre 4 - 66 Transferts courants	100 000 000	140 060 000	
Total Budget de Fonctionnement	1 040 450 460	936 438 860	
TOTAL BUDGET GENERAL	1 040 450 460	936 438 860	
Total Général Section 66	1 040 450 460	936 438 860	
67 MINISTÈRE DES ENERGIES RENOUVELABLES			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 67 Dépenses de personnel	92 982 100	86 101 200	
Titre 3 - 67 Dépenses de fonctionnement	155 575 000	147 080 500	
Total Budget de Fonctionnement	248 557 100	233 181 700	
TOTAL BUDGET GENERAL	248 557 100	233 181 700	
Total Général Section 67	248 557 100	233 181 700	
68 MINISTÈRE DE L'URBANISME, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 68 Dépenses de personnel	729 289 720	0	
Titre 3 - 68 Dépenses de fonctionnement	254 531 500	0	
Total Budget de Fonctionnement	983 821 220	0	
TOTAL BUDGET GENERAL	983 821 220	0	
Total Général Section 68	983 821 220	0	

ANNEXE 3

**REEVALUATION DES SERVICES VOTES RECAPITULATION
PAR SECTION ET PAR TITRE
(Ne tient pas compte des CST)**

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2011	Loi de Finances pour l'année 2012
		Réévaluation Services Votés
69		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 69 Dépenses de personnel	723 833 000	0
Titre 3 - 69 Dépenses de fonctionnement	386 640 000	0
Titre 3 - 69 Dépenses de fonctionnement	386 640 000	0
Titre 4 - 69 Transferts courants	300 000 000	0
Total Budget de Fonctionnement	1 410 473 000	0
TOTAL BUDGET GENERAL	1 410 473 000	0
Total Général Section 69	1 410 473 000	0
72 MINISTÈRE DES ECOVILLAGES, DES BASSINS DE RETENTION, DES LACS ARTIFICIELS ET DE LA PISCICULTURE		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 72 Dépenses de personnel	140 489 000	169 768 000
Titre 3 - 72 Dépenses de fonctionnement	195 365 000	184 986 620
Titre 4 - 72 Transferts courants	442 624 000	416 066 560
Total Budget de Fonctionnement	778 478 000	770 821 180
TOTAL BUDGET GENERAL	778 478 000	770 821 180
Total Général Section 72	778 478 000	770 821 180
75 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DES UNIVERSITÉS ET DES CENTRES UNIVERSITAIRES RÉGIONAUX(CUR) ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 75 Dépenses de personnel	2 124 241 080	2 031 010 300
Titre 3 - 75 Dépenses de fonctionnement	2 679 117 000	2 679 117 000
Titre 4 - 75 Transferts courants	77 299 708 000	77 299 708 000
Total Budget de Fonctionnement	82 103 066 080	82 009 835 300
TOTAL BUDGET GENERAL	82 103 066 080	82 009 835 300
Total Général Section 75	82 103 066 080	82 009 835 300
76		
BUDGET GENERAL		
Budget de Fonctionnement		
Titre 2 - 76 Dépenses de personnel	77 446 000	0
Titre 3 - 76 Dépenses de fonctionnement	130 231 000	0
Total Budget de Fonctionnement	207 677 000	0
TOTAL BUDGET GENERAL	207 677 000	0
Total Général Section 76	207 677 000	0

ANNEXE 3

**REEVALUATION DES SERVICES VOTES RECAPITULATION
PAR SECTION ET PAR TITRE
(Ne tient pas compte des CST)**

Pouvoirs Publics ou Ministères	Crédits Ouverts en LF 2011	Loi de Finances pour l'année 2012	
		Réévaluation Services Votés	
77 MINISTÈRE DE PETITE ENFANCE ET DE L'ENFANCE			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 77 Dépenses de personnel	0	450 057 780	
Titre 3 - 77 Dépenses de fonctionnement	0	221 668 000	
Titre 4 - 77 Transferts courants	0	596 464 000	
Total Budget de Fonctionnement	0	1 268 189 780	
TOTAL BUDGET GENERAL	0	1 268 189 780	
Total Général Section 77	0	1 268 189 780	
78 MINISTÈRE CHARGÉ DES ELECTIONS			
BUDGET GENERAL			
Budget de Fonctionnement			
Titre 2 - 78 Dépenses de personnel	0	622 184 660	
Titre 3 - 78 Dépenses de fonctionnement	0	208 112 000	
Total Budget de Fonctionnement	0	830 296 660	
TOTAL BUDGET GENERAL	0	830 296 660	
Total Général Section 78	0	830 296 660	
TOTAL GENERAL TOUTES SECTIONS:	1 258 920 000 000	1 332 246 874 000	

ANNEXE 4

RÉPARTITION DES MESURES NOUVELLES PAR POUVOIR PUBLIC
OU MINISTÈRE ET PAR TITRE

Section POUV. PUBL. ET MINISTRIES	PERSONNEL	FONCTIONNEMENT	TRANSFERTS COURANTS	TOTAL
POUVOIRS PUBLICS				
21 Présidence de la République			456 000 000	456 000 000
22 Assemblée Nationale		2 265 600 000		2 265 600 000
23 Commission Electorale Nationale Autonome			700 000 000	700 000 000
24 Conseil Economique et Social	386 400 000	3 113 240 000		3 499 640 000
25 Conseil Constitutionnel		50 000 000		50 000 000
27 COUR SUPREME		200 000 000		200 000 000
28 Cour des Comptes		10 000 000		10 000 000
29 SENAT	500 000 000	2 120 000 000		2 620 000 000
30 PRIMATURE			30 000 000	30 000 000
S/TOTAL POUVOIRS PUBLICS	886 400 000	7 758 840 000	1 186 000 000	9 831 240 000
31 Ministère des Affaires Etrangères	1 518 644 000	40 000 000		1 558 644 000
32 Ministère des Forces Armées		2 045 000 000		2 045 000 000
33 Ministère de l'Intérieur	251 904 000		8 000 000 000	8 251 904 000
34 Ministère de la Justice		349 680 000	190 000 000	539 680 000
35 Ministère de la Fonction publique et Emploi		37 000 000		37 000 000
36 Ministère des relations avec les institutions -				
37 Ministère du Travail et Org. Professionnelles		3 500 000		3 500 000
39 Ministère des Sénégalais de l'Extérieur -				
40 Ministère de l'Economie Maritime		3 000 000		3 000 000
41 Ministère de la Coopération Internationale des Transports Aériens et des Infrastructures et de l'Energie		100 000 000		100 000 000
42 Ministère de l'Agriculture			822 000 000	822 000 000
43 Ministère de l'Economie et des Finances		386 218 000	250 000 000	636 218 000
44 Ministère des Mines-Ind. Agro industrie PME		8 000 000		8 000 000
45 Ministère du Commerce		10 000 000		10 000 000
46 Ministère Urbanisme l'Habitat, Hydraul. Assainissement			26 000 000	26 000 000
49 Ministère de l'Artisanat, Tourisme Sect Inform -				
50 Ministère de l'Enseignement Préscolaire, de l'Elémentaire, du Moyen secondaire et des langues nationales		3 000 000 000		3 000 000 000
52 Ministère des Sports		1 800 000 000		1 800 000 000

ANNEXE 4

RÉPARTITION DES MESURES NOUVELLES PAR POUVOIR PUBLIC
OU MINISTÈRE ET PAR TITRE (suite)

Section POUV. PUBL. ET MINISTREES	PERSONNEL	FONCTIONNEMENT	TRANSFERTS COURANTS	TOTAL
53 Ministère de la Culture Genre et Cadre de vie			1 450 000 000	1 450 000 000
54 Ministère de la Santé Hygiène Pub. Prévention		3 000 000		3 000 000
55 Ministère de la Jeunesse et loisirs -				
56 Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature		1 000 000		1 000 000
57 Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale		5 000 000	45 000 000	50 000 000
58 Ministère de la Famille, des Organisations Feminines -				
59 Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle -				
60 Charges non Réparties		1 730 000 000	50 781 900 000	5 2 511 900 000
62 Min ELEVAGE -				
63 Ministère de la communication et des Télécommunications			200 000 000	200 000 000
64 Ministère Entrepre. Fem et Micro Finances -				
65 Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales			1 682 540 000	1 682 540 000
66 Ministère des Transp Terrestres, des Trans Ferrov et de l'Aménagement du territoire -				
67 Ministère des Energie renou -				
72 Ministère des Ecovillages, des Bassins de Retention, des Lacs Artificiels et de la Pisciculture		2 500 000		2 500 000
75 Mininstère de l'Enseignement Supérieur, des Universités et des Centres Universitaires Régionaux(CUR) et de la Recherche Scientifique		50 000 000	3 000 000 000	3 050 000 000
77 Ministère Petite Enfance et Enfance		10 000 000		10 000 000
78 Ministère chargé des Elections		16 000 000 000		1 6 000 000 000
S/TOTAL MOYENS DES SERVICES	1 770 548 000	25 483 898 000	66 547 440 000	93 801 886 000
TOTAL GENERAL	2 656 948 000	33 242 738 000	67 733 440 000	103 633 126 000

ANNEXE 5

Répartition des CP+PT
RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE
En milliers de francs

	RESSOURCES INTERNES	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL
		EMPRUNTS	SUBVENTIONS	
	CP	PT	PT	PT+CP
21 PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE				
5 Investissements executés par l'état	968 000	17 065 870	1 000 000	19 033 870
6 Transfert en capital	42 864 337	0	0	42 864 337
Total Section:	43 832 337	17 065 870	1 000 000	61 898 207
22 ASSEMBLÉE NATIONALE				
6 Transfert en capital				
Total Section:	750 000	0	0	750 000
25 CONSEIL CONSTITUTIONNEL				
6 Transfert en capital	43 400	0	0	43 400
Total Section:	43 400	0	0	43 400
27 COUR SUPRÈME				
5 Investissements executés par l'état	150 000	0	0	150 000
Total Section:	150 000	0	0	150 000
28 COUR DES COMPTES				
5 Investissements executés par l'état	125 000	0	0	125 000
6 Transfert en capital	3 165 303	0	0	3 165 303
Total Section:	3 165 303	0	0	3 165 303
29 SENAT				
6 Transfert en capital	250 000	0	0	250 000
Total Section:	250 000	0	0	250 000
30 PRIMATURE				
5 Investissements executés par l'état	550 000	2 280 000	4 050 000	6 880 000
6 Transfert en capital	4 897 000	0	0	4 897 000
Total Section:	4 897 000	0	0	4 897 000
31 MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES				
5 Investissements executés par l'état	4 650 000	0	1 497 000	6 147 000
6 Transfert en capital	200 000	0	0	200 000
Total Section:	4 850 000	0	1 497 000	6 347 000
32 MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES				
5 Investissements executés par l'état	11 470 000	0	0	11 470 000
6 Transfert en capital	2 180 000	0	0	2 180 000
Total Section:	13 650 000	0	0	13 650 000

ANNEXE 5

Répartition des CP+PT
RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

En milliers de francs

	RESSOURCES INTERNES	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL
		EMPRUNTS	SUBVENTIONS	
	CP	PT	PT	PT+CP
36 MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS				
5 Investissements executés par l'état	325 000	0	0	325 000
Total Section:	325 000	0	0	325 000
37 MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES				
5 Investissements executés par l'état	117 000	0	0	117 000
6 Transfert en capital	243 000	0	0	243 000
Total Section:	360 000	0	0	360 000
39 MINISTÈRE DES SÉNÉGALAIS DE L'EXTÉRIEUR				
5 Investissements executés par l'état	280 000	0	0	280 000
6 Transfert en capital	320 000	0	0	320 000
Total Section:	600 000	0	0	600 000
40 MINISTÈRE DE L'ECONOMIE MARITIME				
5 Investissements executés par l'état	2 632 000	6 500 000	1 000 000	10 132 000
6 Transfert en capital	2 423 200	0	0	2 423 200
Total Section:	5 055 200	6 500 000	1 000 000	12 555 200
41 MINISTÈRE COOP. INT. ,DES TRANS. AÉRIENS, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ÉNERGIE.				
5 Investissements executés par l'état	4 170 000	79 653 000	13 621 850	97 444 850
6 Transfert en capital	104 935 000	0	0	104 935 000
Total Section:	109 105 000	79 653 000	13 621 850	202 379 850
42 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE				
5 Investissements executés par l'état	2 270 000	21 105 000	16 026 000	39 401 000
6 Transfert en capital	42 995 675	0	0	42 995 675
Total Section:	45 265 675	21 105 000	16 026 000	82 396 675
43 MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES				
5 Investissements executés par l'état	48 018 285	0	1 096 000	49 114 285
6 Transfert en capital	55 080 800	0	0	55 080 800
Total Section:	103 099 085	0	1 096 000	104 195 085
44 MINISTÈRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE, DE L'AGRO INDUSTRIE ET DES PME				
5 Investissements executés par l'état	1 749 000	2 682 000	3 524 000	7 955 000
6 Transfert en capital	1 085 000	0	0	1 085 000
Total Section:	2 834 000	2 682 000	3 524 000	9 040 000
45 MINISTÈRE DU COMMERCE				
5 Investissements executés par l'état	560 000	0	1 015 000	1 575 000
6 Transfert en capital	680 000	0	0	680 000
Total Section:	1 240 000	0	1 015 000	2 255 000
46 MINISTÈRE DE L'HURBANISME, DE L'HABITAT, DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT				
5 Investissements executés par l'état	11 326 000	12 500 000	8 996 000	32 822 000
6 Transfert en capital	36 152 000	0	0	36 152 000
Total Section:	47 478 000	12 500 000	8 996 000	68 974 000
49 MINISTÈRE DE L'ARTISANAT DU TOURISME ET DES RELATIONS AVEC LE SECTEUR PRIVÉ ET LE SECTEUR INFORMEL				
5 Investissements executés par l'état	670 000	0	215 000	885 000
6 Transfert en capital	730 000	0	0	730 000
Total Section:	1 400 000	0	215 000	1 615 000

ANNEXE 5

Répartition des CP+PT
RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

En milliers de francs

	RESSOURCES INTERNES	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL
		EMPRUNTS	SUBVENTIONS	
	CP	PT	PT	PT+CP
50 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE, DU MOYEN SECONDAIRE ET DES LANGUES NATIONALES				
5 INVESTISSEMENTS EXECUTÉS PAR L'ÉTAT	18 108 000	423 000	30 014 000	48 545 000
6 TRANSFERT EN CAPITAL	2 030 000	0	0	2 030 000
Total Section:	20 138 000	423 000	30 014 000	50 575 000
52 MINISTÈRE DES SPORTS				
5 INVESTISSEMENTS EXECUTÉS PAR L'ÉTAT	100 000	0	1 997 000	2 097 000
6 TRANSFERT EN CAPITAL	1 500 000	0	0	1 500 000
Total Section:	1 600 000	0	1 997 000	3 597 000
53 MINISTÈRE DE LA CULTURE DU GENRE ET DU CADRE DE VIE				
5 INVESTISSEMENTS EXECUTÉS PAR L'ÉTAT	1 485 000	500 000	325 150	2 310 150
6 TRANSFERT EN CAPITAL	2 055 000	0	0	2 055 000
Total Section:	3 540 000	500 000	325 150	4 365 150
54 MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE L'HYGIENE PUBLIQUE ET DE LA PRÉVENTION				
5 INVESTISSEMENTS EXECUTÉS PAR L'ÉTAT	12 312 000	7 822 000	15 952 000	36 086 000
6 TRANSFERT EN CAPITAL	2 859 000	0	0	2 859 000
Total Section:	15 171 000	7 822 000	15 952 000	38 945 000
55 MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS				
5 INVESTISSEMENTS EXECUTÉS PAR L'ÉTAT	425 000	0	0	425 000
Total Section:	955 000	0	460 000	1 415 000
56 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE				
5 INVESTISSEMENTS EXECUTÉS PAR L'ÉTAT	4 175 000	5 850 000	8 566 000	18 591 000
6 TRANSFERT EN CAPITAL	4 300 000	0	0	4 300 000
Total Section:	8 475 000	5 850 000	8 566 000	22 891 000
57 MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE				
5 INVESTISSEMENTS EXECUTÉS PAR L'ÉTAT	179 000	0	0	179 000
6 TRANSFERT EN CAPITAL	1 171 000	0	0	1 171 000
Total Section:	1 350 000	0	0	1 350 000
58 MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES ORGANISATIONS FÉMININES				
5 INVESTISSEMENTS EXECUTÉS PAR L'ÉTAT	1 467 000	1 350 000	2 790 000	5 607 000
6 TRANSFERT EN CAPITAL	1 423 000	0	0	1 423 000
Total Section:	2 890 000	1 350 000	2 790 000	7 030 000
59 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE				
5 INVESTISSEMENTS EXECUTÉS PAR L'ÉTAT	1 735 000	0	5 805 000	7 540 000
6 TRANSFERT EN CAPITAL	4 104 000	0	0	4 104 000
Total Section:	5 839 000	0	5 805 000	11 644 000
62 MIN ELEVAGE				
5 INVESTISSEMENTS EXECUTÉS PAR L'ÉTAT	3 726 000	2 550 000	123 000	6 399 000
6 TRANSFERT EN CAPITAL	763 000	0	0	763 000
Total Section:	4 489 000	2 550 000	123 000	7 162 000

ANNEXE 5

Répartition des CP+PT
RECAPITULATION PAR SECTION ET PAR TITRE

En milliers de francs

	RESSOURCES INTERNES	RESSOURCES EXTERNES		TOTAL
		EMPRUNTS	SUBVENTIONS	
	CP	PT	PT	PT+CP
63 MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS				
5 Investissements executés par l'état	665 000	1 000 000	0	1 665 000
6 Transfert en capital	7 700 000	0	0	7 700 000
Total Section:	8 365 000	1 000 000	0	9 365 000
64 MINISTÈRE DE L'ENTREPRENARIAT FÉMININ ET DE LA MICROFINANCE				
5 Investissements executés par l'état	305 000	0	3 205 000	3 510 000
6 Transfert en capital	0	0	0	0
Total Section:	305 000	0	3 205 000	3 510 000
65 MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES				
5 Investissements executés par l'état	400 000	13 484 000	8 354 000	22 238 000
6 Transfert en capital	13 600 000	0	0	13 600 000
Total Section:	14 000 000	13 484 000	8 354 000	35 838 000
66 MIN. DES TRANSPORTS TERRESTRES, DES TRANS. FERROVIAIRES ET DE L'AMÉN. DU TERRITOIRE				
5 Investissements executés par l'état	160 000	1 620 000	0	1 780 000
6 Transfert en capital	6 852 000	0	0	6 852 000
Total Section:	7 012 000	1 620 000	0	8 632 000
67 MINISTÈRE DES ENERGIES RENOUVELABLES				
5 Investissements executés par l'état	450 000	500 000	2 000 000	2 950 000
6 Transfert en capital	250 000	0	0	250 000
Total Section:	700 000	500 000	2 000 000	3 200 000
68 MINISTÈRE DE L'URBANISME, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE				
5 Investissements executés par l'état	0	0	0	0
6 Transfert en capital	0	0	0	0
Total Section:	0	0	0	0
72 MINISTÈRE DES ECOVILLAGES, DES BASSINS DE RETENTION, DES LACS ARTIFICIELS ET DE LA PISCICULTURE				
5 Investissements executés par l'état	925 000	2 269 130	1 250 000	4 444 130
6 Transfert en capital	1 045 000	0	0	1 045 000
Total Section:	1 970 000	2 269 130	1 250 000	5 489 130
75 MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DES UNIVERSITÉS ET DES CENTRES UNIVERSITAIRES RÉGIONAUX(CUR) ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE				
5 Investissements executés par l'état	368 000	9 000 000	0	9 368 000
6 Transfert en capital	7 886 000	0	0	7 886 000
Total Section:	8 254 000	9 000 000	0	17 254 000
77 MINISTÈRE DE PETITE ENFANCE ET DE L'ENFANCE				
5 Investissements executés par l'état	270 000	0	118 000	388 000
6 Transfert en capital	730 000	0	0	730 000
Total Section:	1 000 000	0	118 000	1 118 000
Total Général:	507 990 000	189 000 000	134 000 000	830 990 000

ANNEXE 5 bis

FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En millions de francs CFA

Titre	INTITULÉS DES SECTEURS	SOURCES DE FINANCEMENTS						TOTAL			
		INTERIEUR (1)		EXTERIEURS (2)							
		ETAT		EMPRUNTS		SUBVENTIONS					
		AP	CP	FA	PT	FA	PT	AP+FA	CP+PT		
	INVESTISSEMENTS	4 377 978	507 990	1 633 170	189 000	1 238 547	134 000	7 249 695	830 990		

AP = autorisation de programme Financements publics intérieurs (TRESOR)

CP = crédits de paiement Financements publics intérieurs (TRESOR)

FA = financement acquis Financements extérieurs Ou en négociation très avancée

PT = prévisions de tirage de l'année Financements extérieurs Budgétaire

(1) Opérations d'investissement financées sur ressources internes

(2) Opérations d'investissement financées sur aide étrangère

ANNEXE 6

TABLEAU DES TAXES PARAFISCALES

(Art 6 de la loi organique 2001-09 du 15 octobre 2001
relative aux lois de finances) Art 16 du projet de loi de finances)

NATURE DE LA TAXE	ORGANISMES BENEFICIAIRES	TAUX ET ASSIETTE	NATURE OU OBJET DE LA TAXE	TEXTES LEGISLATIFS OU REGLEMENTAIRES	PRODUIT POUR L'ANNEE 2011	EVALUATION POUR L'ANNEE 2012
Prélèvement COSEC	Conseil Sénégalais des Chargeurs (COSEC) (15%) et Fonds spécial de Soutien au secteur de l'Energie (FSE) (85%)	0,40% valeur des marchandises importées	Prélèvement applicable à la valeur en douane à l'importation et à l'exportation	- loi n° 75-51 du 3 avril 1975 - Décret n° 2011-167 du 3 février 2011	7.765.000.000	7.500.000.000
Cotisation professionnelle	COSEC	Cotisation annuelle de 10 000 francs	Cotisation professionnelle	décret n° 94-006 du 9 juin 1994		
Taxe sur les usagers de la route	Fonds d'Entretien Routier Autonome du Sénégal (FERA)	7.090 F CFA / hectolitre pour le super carburant - 6.390 F CFA / hectolitre pour l'essence ordinaire -3.190 F CFA / hectolitre pour le gasoil	Taxe d'usage de la route	décret n° 2008-85 du 12 février 2008	24.500.000.000	
Prélèvement de Soutien au secteur de l'Energie (PS)	FSE	- 20.000 FCFA par mètre cube pour le gasoil - 15.000 FCFA par tonne pour le diesel oil - 15.000 FCFA par tonne pour le fuel oil 180 - 15.000 FCFA par tonne pour le fuel oil 380 - 15.000 FCFA par mètre cube de supercarburant - 15.000 FCFA par mètre cube d'essence ordinaire	Taxe parafiscale destinée à la relance du secteur de l'Energie	Décret n° 2011-170 du 3 février 2011 modifié par le décret n° 2011- 1012 du 15 juillet 2011	8.100.000.000	10.800.000.000
Contribution au Développement du service universel des Télécommunications et de l'Energie (CODETE)	FSE	3% du chiffre d'affaires hors taxes des exploitants de réseaux publics de télécommunications, net des frais d'interconnexion	Taxe parafiscale destinée à la relance du secteur de l'Energie et au développement du service universel des télécommunications	Décret n° 2011-311 du 7 mars 2011	18.900.000.000	18.000.000.000

ANNEXE 7

Tableau des dépenses auxquelles s'appliquent des crédits évaluatifs
 (Art 18 du projet de loi)

IMPUTATION	NATURE DES DEPENSES
BUDGET GENERAL	
Section 10 Dette Publique	
Titre 1 90922247010 1511	Amortissement emprunt projet multilatéraux
Titre 1 90922247010 1521	Amortissement emprunt projet bilatéraux
Titre 1 90922247010 1611	Amortissement emprunt programme multilatéraux
Titre 1 90922247010 1761	Autres emprunt Intérieurs auprès Instit...
Titre 1 90922247010 6511	Intérêts et frais financiers dette multilatérale
Titre 1 90922247010 6521	Intérêts et frais financiers dette bilatérale
Titre 1 90922247010 6541	Autres Intérêts et frais financiers extérieurs
Titre 1 90922247010 6571	Intérêts et frais financiers dette intérieure
Toutes sections	TOUS LES SERVICES
Titre 2 art 61 Parag. 1 Ligne 1	Dépenses de personnel
Titre 2 art 61 Parag. 3 Ligne 2	Indemnités de logement
Section 31	AFFAIRES ETRANGERES
Titre 3 14012005010 6271	Location immeuble
Titre 3 14012005010 6272	Location bâtiment à usage logement
Section 60	ECONOMIE ET FINANCES (charges communes)
Titre 3 91322348010 6233	Couverture de débet
Titre 3 302170008011 6233	Frais d'acte et e contentieux
Titre 5 70095017999 6295	Impôts et taxes sur marchés publics financés sur fonds extérieurs

ANNEXE 8

ENCOURS DE LA DETTE

(Art 33 alinéa 2-5° de la loi organique)

En millions de francs CFA

	ENCOURS AU 31.12.2007	ENCOURS AU 31.12.2008	ENCOURS AU 31.08.2010	ENCOURS AU 25.05.2011	ENCOURS AU 31.08.2011
Crédits multilatéraux	612,1	716,3	985,80	1 188,18	1 054,93
FMI	10,8	28,8	163,20	188,30	
BIRD/IDA	358,2	417,8	492,82	524,82	575,28
BEI/FED/FND	11,4	11,1	9,97	16,79	19,09
BAD/FAD	66,7	89,1	97,47	173,26	173,66
OPEP/DADEA/BID/FASA	99,8	100,4	138,12	173,59	172,99
AUTRES	65,2	69,2	84,22	111,42	113,91
Crédits Bilatéraux	353,4	453,5	586,67	484,2	421,99
Pays de l'OCDE	60,2	131	207,32	169,13	157,25
Pays arabes	235	248,6	260,36	179,41	128,17
Autres	58,2	73,9	118,99	135,66	136,57
Dette Commerciale	2,9	1,7	0,08	0	0
DONT GARANTIE	2,9	1,7	0,08	0	0
EUROBOND	90,00	0,00	0,00		
EUROBOND	20113	227,70	228,14		
Total	968,5	1171,6	1 662,55	1 900,08	1 705,06
variation absolue sur année précédente				237,53	-195,02
variation relative sur année précédente				14,29%	-10,26%

ANNEXE 8

SERVICES DE LA DETTE EXTERIEURE ET DE LA DETTE INTERIEURE

(Art 33 alinéa 2-5° de la loi organique)

En millions de francs CFA

	SERVICE PREVISIONNEL LFI 2012			SERVICE PREVISIONNEL LFR 2011
	TOTAL DETTE	INT + COM	PRINCIPAL	DETTE au 31/ /2011
Dette extérieure Source lettre n° 04722MEF/DGF/DDI/DDP du 20 septembre 2011				
Crédits multilatéraux	79,41	19,74	59,67	82,42
dont BIRD/IDA/FIDA	45,05	11,51	33,54	42,78
BAD/FAD	8,11	2,90	5,21	13,44
OPEP/DADEA/BID	15,62	2,95	12,67	16,05
FMI				
Autres crédits	10,63	2,38	8,25	10,15
Crédits Bilatéraux	71,93	14,48	57,45	69,43
Pays de l'OCDE	48,43	8,90	39,53	51,12
Pays arabes	11,41	2,14	9,27	11,12
Autres	12,09	3,44	8,65	7,19
Opérations financières	22,10	22,10	0,00	119,15
Eurobond 2009	0,00	0,00	0,00	98,90
Eurobond 2011	20,30	20,30	0,00	20,25
Intérêt/ tirages futurs	1,80	1,80	0,00	0,00
Sous total	173,44	56,32	117,12	271,00
Economies PPTE (pour mémoire)	17,78	4,69	13,09	
Economies IADM pour mémoire	40,00	7,45	32,55	
Dette intérieure				
Source lettre n° 000504 MEF/DGCPT/TG du 28 septembre 2011				
Remboursement découvert statutaire BCEAO	8,54	0,16	8,38	8,54
Rachats DTS/FMI FMI	8,74	3,29	5,45	4,56
Dépôt KOWEITIEN	5,57	0,25	5,32	5,57
Obligations du Trésor par adjudication (emis avant 2011)	37,57	6,93	30,64	23,68
Obligations du Trésor par APE	38,93	5,94	32,99	20,37
Autres emprunts bancaires (BDM BOA BICIS)	2,36	2,36	0,00	1,86
Service prévisionnel des emprunts par adjudication de 2011	45,35	7,81	37,54	22,31
Service Prévisionnel pour les émissions de 2012	26,68	26,68	0,00	0,00
CDC Fonds particuliers	0,70	0,70	0,00	0,70
Sous total	174,44	54,12	120,32	87,59
Total général	347,88	110,44	237,44	358,59

ANNEXE 9

**LISTE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
SUR RESSOURCES PPTE/IADM**

En millions de francs CFA

INTITULÉS	AFFECTATION CRÉDITS PPTE /IADM
PRISE EN CHARGES MAITRES CONTRACTUELS	9 900 000 000
Total PPTE	5 900 000 000
PRISE EN CHARGE DES VOLONTAIRES DE L'EDUCATION	2 100 000 000
Total IADM	2 100 000 000
TOTAL EDUCATION	12 000 000 000
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 000 000 000

ANNEXE 9 bis

LISTE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
SUR RESSOURCES PPTE/IADM

En millions de francs CFA

CODE PTIP	INTITULE DES PROJETS	AFFECTATION RESSOURCES PPTE-IADM
30 PRIMATURE		
44081	PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA NUTRITION	1 372 000 000
44001	PLAN STRATEGIQUE DE LUTTE CONTRE LE SIDA	700 000 000
		TOTAL SECTION
		2 072 000 000
40 MINISTERE DE L'ECONOMIE MARITIME, DE LA PECHE ET DES TRANSPORTS MARITIMES		
14133	AIRES DE TRANSFORMATION	359 000 000
		TOTAL SECTION
		359 000 000
41 MINISTERE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE, DES TRANSPORTS AERIENS, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENERGIE		
24034	FONDS DE CONTREPARTIE POUR LES CONCESSIONS D'ELECTRIFICATION RURALE	2 264 000 000
		TOTAL SECTION
		2 264 000 000
42 MINISTERE DE L'AGRICULTURE		
11006	PROGRAMME AGRICOLE/VOLET SEMENCES ARACHIDES	9 000 000 000
11012	PROGRAMME AGRICOLE/VOLET ENGRAIS	12 520 000 000
11020	PROGRAMME SPECIAL REFECTION DES AMENAGEMENTS	500 000 000
11022	PROJET D'APPUI AUX FILIERES AGRICOLES (PAFA)	0
		TOTAL SECTION
		22 020 000 000
46 MINISTERE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT, DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT		
15086	RENOUVELLEMENT ANCIENS FORAGES	800 000 000
15030	PEPAM- DEUXIEME SOUS PROGRAMME BAD	634 000 000
15521	PEPAM-REALISATION 4000 BRANCHEMENTS SOCIAUX	300 000 000
15026	PROJET D'ACQUISITION D'ATELIERS DE FORAGES, DE MATERIEL D'EXHAURE ET DE CAMIONS GRUE	350 000 000
15522	PEPAM REALISATION 12 FORAGES MULTIVILLAGES	945 000 000
41029	PEPAM-REHABILITATION DE 30 KM. D'ASSAINISSEMENT D'EAUX USEES	600 000 000
		TOTAL SECTION
		3 629 000 000
50 MINISTERE DE L'ELEMENTAIRE ET DU MOYEN SECONDAIRE ET DES LANGUES NATIONALES		
45012	PROJET CONSTRUCTION SALLES DE CLASSE	5 464 000 000
45014	PROJET MANUELS SCOLAIRES	2 435 000 000
45012	PROJET CONSTRUCTION COLLEGES DE PROXIMITE	3 000 000 000
		TOTAL SECTION
		10 899 000 000
54 MINISTERE DE LA SANTE, DE LA PREVENTION ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE		
44126	PROJET D'APPUI AU PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION	290 000 000
44050	PROGRAMME SANTE MATERNELLE, INFANTILE/SR	466 000 000
44085	PROJET HOPITAUX ZIGUINCHOR ET FATICK	1 500 000 000
44009	CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT MATERNITE LE DANTEC	1 206 000 000
		TOTAL SECTION
		3 462 000 000
57 MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE		
46158	PROJET READAPTATION BASE COMMUNAUTAIRE HANDICAPES	300 000 000
46143	DOTATION AU FONDS DE SOLIDARITE NATIONALE	550 000 000
		850 000 000

ANNEXE 9 bis (suite)

LISTE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
SUR RESSOURCES PPTE/IADM

En millions de francs CFA

AFFECTATION CODE PTIP	INTITULE DES PROJETS	AFFECTATION RESSOURCES PPTE-IADM
58 MINISTERE DE LA FAMILLE ET DES ORGANISATIONS FEMININES		
46159	RECONSTITUTION STOCK DE SECURITE ALIMENTAIRE	1 200 000 000
	TOTAL SECTION	1 200 000 000
59 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
45048	PROJET CONSTRUCTION LYCEE TECHNIQUE DE FATICCK	625 000 000
45113	REHABILITATION LYCEE TECHNIQUE LIMAMOU LAYE	620 000 000
	TOTAL SECTION	1 245 000 000
	TOTAL GENERAL	48 000 000 000

ANNEXE 10

SITUATION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT A TRANSFERER AUX AGENCES

N°	INTITULES	AGENCES	CREDITS TRANSFERES (en millions de FCFA)		
			2010	2011	2012
1	AGENCE NATIONALE DE SECURITE		150	94,9	
2	AGENCE INFORMATIQUE DE L'ETAT		50	45	45
3	AGENCE POUR LA PROMOTION DES INVESTIS.				
	GRANDS TRAVAUX (APIX)		2540,8	1759,4	1759,4
4	AGENCE NATIONALE DE LA CASE DES TOUT PETITS		500,5	450,5	450,5
5	AGENCE NOUVEAUX CHEMINS DE FER		50	49	46,06
6	AGENCE NAT. RELANCE DES ACTIVITES ECON. SOC.EN CASAMANCE (ANRAC)		300	270	270
7	MCA AGENCE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA PLATEFORME DU MILLEN. DIAMNIADIO		262	262	262
8	AGENCE POUR LA PROPRETE DE DAKAR (APPROSEN)		300	300	282
9	AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE		2630,4	2157,9	2757,94
10	AGENCE POUR LA PROMOTION DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE		55	55	51,7
11	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DU TOURISME		100	100	94
12	AGENCE DE REGULATION DES MARCHE		211,3	241,7	227,2
13	AGENCE SENEG. PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS		450	200	188
14	AGENCE POUR LA PROMOT. ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT (APDA)		210	210	197
15	AGENCE SENEGALAISE POUR L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE (ASIT)		290	204,8	192,5
16	AGENCE POUR LA PROMOT. DES SITES INDUSTRIELS (APROSI)		185	130	122,67
17	AGENCE SENEGALAISE DE NORMALISATION		100	70,5	66,27
18	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DES PME (ADPME)		441,9	416,1	391,17
19	AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES		125	93,8	88,125
20	AGENCE DE PRESSE SENEGALAISE		221,37	221,37	221,37
21	AGENCE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DU SENEGAL		100	100	94
22	AGENCE NATIONALE DE PEDOLOGIE		200	200	200
23	AGENCE POUR LA REINSERTION DES MILITAIRES		120	113	113
24	AGENCE POUR LA PROMOTION DE L'AQUACULTURE		170	221,3	208,03
25	ANCAR		1071,2	1000	940
26	AGENCE POUR LE PLAN REVA 50 50 47				
27	AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS		1000,4	1000,4	1000,4
28	AGENCE DES ECO VILLAGES		300	221,3	208,03
29	AGENCE NATIONALE DE LA RECH. SCIENTIFIQUE APPLIQUEE		150	150	300
30	AGENCE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		50	100	94
31	AGENCE NATIONAL DE LA GRANDE MURAILLE VERTE		50	300	282
32	AGENCE DES AEROPORTS DU SENEGAL		300	37,3	35
33	AGENCE NATIONALE DE LA METEOROLOGIE DU SENEGAL		50	50	147
34	AGENCE NATIONALE DES GRANDS PROJETS HOSPITALIERS		50	45	45
35	AGENCE NAT.REGULATION TELECOMMUNICATIONS DES POSTES		50	45	45
36	AGENCE NATIONALE HAUTE AUTORITE DU DESERT		50	50	32,9
37	AGENCE NATIONALE DEVELOPPEMENT LOCAL		50	37,5	94
38	AGENCE NATIONALE DES AFFAIRES MARITIMES		150	140	128
39	OFFICE POUR LA FORMAION ET L'EMPLOI DES JEUNES DE LA BANLIEUE		300	270	270
40	SENECLIC		241,2	167,2	167,2
41	HAUTE AUTORITE DE SURVEILLANCE SECURITE PROT.ENVI.MA		200	228,8	226,8
42	AGENCE NATIONALE DE LA MAISON DE L'OUTIL			100	100
43	AGENCE NATIONALE DE SEDENTARISATION DES MARCHANDS AMBULANTS				150
44	AGENCE NATIONALE DES NOUVEAUX PORTS DU SENEGAL		10		
	TOTAL		14 154,7	12 237,4	12 670,27

ANNEXE 10 bis

BCI 2012 : SITUATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT
A TRANSFERER AUX AGENCES

N°	INTITULES AGENCES	CREDITS TRANSFERES (en millions de FCFA)		
		2010	2011	2012
1	AGENCE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DES GRANDS TRAVAUX (APIX)	25 570	43 557	35 104
2	AGENCE DE REINSERTION SOCIALE ARMEES (ARSA)	500		
3	AGEROUTE	81 874	162 953	92 928
4	AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)	7 700	4500	4 350
5	AGENCE NATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION DE LA CASAMANCE (ANRAC)	500	500	500
6	AGENCE NATIONALE DU PLAN REVA)	1 044	900	750
7	AGENCE SENEGALAISE D'ELECTRIFICATION RURALE (ASER)	4 168	4 258	3 522
8	AGENCE SENEGALAISE POUR LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE	127	100	100
9	AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DES PME (ADPME)	90	90	90
10	AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DU TOURISME (ANPT)	100	100	510
11	AGENCE DE DEVELOPPEMENT MUNICIPAL (ADM)	300	3 700	3 500
12	AGENCE DE REGULATION DES MARCHES (ARM)	175	180	180
13	AGENCE SENEGALAISE POUR LA PROMOTION DES EXPORTATIONS (ASEPEX)	100	80	80
14	AGENCE NATIONALE DE LA CASE DES TOUT PETITS (ANCTP)	900	600	600
15	AGENCE DE L'INFORMATIQUE DE L'ETAT	2 800	1 600	1 600
16	AGENCE POUR LA PROMOTION DE L'AQUACULTURE	400	300	300
17	AGENCE NATIONALE DES ECO VILLAGES	309	300	365
18	AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE APPLIQUEE	150	125	125
19	AGENCE POUR LA PROPRETE DU SENEGAL	550	650	
20	AGENCE SENECLIC RESEAU NATIONAL DE SOLIDARITE NUMERIQUE	150	250	250
22	AGENCE NATIONALE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE	500	550	850
24	AGENCE NATIONALE DE LA METEOROLOGIE DU SENEGAL	400	250	250
25	AGENCE NATIONALE DE CONSEIL AGRICOLE ET RURAL (ANCAR)	253	250	50
26	AGENCE NATIONALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (ANAT)	200	500	
27	AGENCE NATIONALE DE LA MAISON DE L'OUTIL	166	250	
28	AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES	25	25	
29	AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT		50	100
30	AGENCE NATIONALE DE SEDENTARISATION DES MARCHANDS AMBULANTS			650
31	AGENCE POUR L'ECONOMIE ET LA MAITRISE DE L'ENERGIE			250
32	AGENCE NATIONALE DE LA CONSTRUCTION DES BATIMENTS ET EDIFICES PUBLICS			17 820
33	AGENCE NATIONALE DES AFFAIRES MARITIMES (ANAM)			200
	TOTAL	128 160	226 234	166 299

ANNEXE 11

OPERATIONS BUDGETAIRES DES AGENCES ET ENTITES PUBLIQUES
BENEFICIAINT D'UNE SUBVENTION DE PLUS DE CINQ (5) MILLIARDS

STRUCTURES	LIBELLES	PRÉVISION 2010	EXÉCUTION 2010	PRÉVISION 2011	EXÉCUTION AU 31/07/2011
APIX	Report à nouveau	32 484 539 637		1 760 886 989	
	Transfert courant (Etat)	2 540 958 000	2 540 958 000	1 759 432 500	1 319 574 000
	Transfert en Capital (Etat)	25 500 000 000	25 500 000 000	43 457 000 000	30 150 000 000
	Bailleurs de Fonds	2 710 315 285	853 996 846	44 039 726 086	30 269 625 925
	Autres recettes	0	0	0	0
	Total Recettes	63 235 812 922	28 894 954 846	106 547 131 928	61 739 199 925
	Fonctionnement	2 540 958 000	3 309 785 619	1 759 432 500	2 221 627 259
	Investissement	25 500 000 000	55 454 825 029	43 457 000 000	36 705 726 151
	Bailleurs	2 710 315 285	853 996 846	44 039 726 086	30 269 625 925
	Total Dépenses	30 751 273 285	59 618 607 494	39 256 158 586	69 196 979 335
AGE ROUTE	Report à nouveau	-	-	-	-
	Transfert courant (Etat)	3 050 000 000	2 540 619 886	3 449 000 000	2 000 000 000
	Transfert en Capital (Etat)	95 135 000 000	62 838 173 776	195 143 565 000	52 150 000 000
	Bailleurs de Fonds	117 085 000 000	74 906 762 016	105 834 000 000	31 153 162 904
	Autres recettes	-	-	-	-
	Total Recettes	215 270 000 000	140 285 555 678	304 426 565 000	85 303 162 904
	Fonctionnement	3 050 000 000	2 858 726 629	3 449 000 000	1 851 685 402
	Investissement	212 220 000 000	122 551 923 925	300 977 565 000	66 216 035 337
	Total Dépenses	215 270 000 000	125 410 650 554	304 426 565 000	68 067 693 739
ASER	Report à nouveau	0	0	1 500 000 000	
	Transfert courant (Etat)	1 108 000 000	1 108 000 000	1 613 400 000	1 108 000 000
	Transfert en Capital (Etat)	3 150 000 000	3 150 000 000	6 507 164 133	1 000 000 000
	Bailleurs de Fonds	14 452 065 367	139 158 105	10 559 144 280	675 421 617
	Autres recettes				
	Total Recettes 1	8 710 065 36	4 397 158 105	20 179 708 413	2 783 421 617
	Fonctionnement	2 309 312 396	2 858 171 118	1 837 934 080	1 015 907 916
	Investissement	16 400 752 973	2 368 512 052	16 841 774 333	2 066 491 180
	Total Dépenses	18 710 065 369	5 226 683 170	18 679 708 413	3 082 399 096

ANNEXE 11 (suite)

OPERATIONS BUDGETAIRES DES AGENCES ET ENTITES PUBLIQUES
BENEFICIAINT D'UNE SUBVENTION DE PLUS DE CINQ (5) MILLIARDS

STRUCTURES	LIBELLES	PRÉVISION 2010	EXÉCUTION 2010	PRÉVISION 2011	EXÉCUTION AU 31/07/2011
UCAD	Report à nouveau	343 117 105	54 382 221	289 090 884	-
	Transfert courant (Etat)	18 764 687 958	17 810 411 266	18 919 566 150	17 537 811 364
	Transfert en Capital (Etat) Bailleurs de Fonds	- -	- -	- -	-
	Autres recettes	1 348 789 646	1 348 789 646	1 230 905 667	1 030 245 667
	Total Recettes*	20 456 594 709	19 213 583 133	20 439 562 701 1	8 868 057 031
	Fonctionnement	20 113 121 604	19 159 200 912	20 150 471 817	17 594 979 921
	Investissement	343 473 105	54 382 221	289 090 884	-
	Total Dépenses	20 456 594 709	19 213 583 133	20 439 562 701	17 594 979 921
	Report à nouveau	1 833 200 644	1 833 200 644	2 338 412 925	1 700 000 000
COUD	Transfert courant (Etat)	11 582 700 000	11 582 700 000	11 497 700 000	9 733 000 000
	Transfert en Capital (Etat)	1 490 300 000	1 343 959 522	1 575 000 000	1 639 590 811
	Bailleurs de Fonds	1 825 500 000	1 527 251 350	1 865 500 000	1 493 320 201
	Autres recettes	30 000 000	17 500 000	30 000 000	19 000 000
	Ressources propres	22 000 000	3 793 000	22 000 000	741 666
	Total Recettes	16 783 700 644	16 308 404 516	17 328 612 925	14 585 652 678
	Fonctionnement	15 293 400 644	16 183 658 651	15 607 272 447	13 076 759 197
	Investissement	1 490 300 000	1 343 959 522	1 72 1340 478	1 639 590 811
	Total Dépenses	16 783 700 644	17 527 617 173	17 328 612 925	14 716 350 008

ANNEXE 12

ANNEXE SUR LES RISQUES BUDGETAIRES

- Cautions, garanties, autres (risques contingents)

1- Cautions

Producteur Indépendant d'Electricité (Kounoune Power) :

risque de mise en jeu de caution faible.

2- Capital social appelé non versé :

La libération de la souscription de l'Etat à la Société anonyme de transport aérien Air TERANGA pour un montant global de : **408 millions de FCFA.**

3- Actions en justice : Montants des risques susceptibles d'être réclamés en 2012, par défaut, au titre des contentieux pendents devant les tribunaux internationaux et nationaux : **38 milliards.**

4- Autres obligations contingentes :

Elles concernent la dette des hôpitaux et autres établissements publics par rapport à laquelle, l'Etat peut venir en aide mais ne supporte aucune forme de garantie qui l'y oblige. Le montant des risques à ce titre dépendra des disponibilités financières de l'Etat.

